

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 20 JANVIER 2012

ETAIENT PRESENTS

Mme Simone BONNAFOUS, Présidente de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des Universités »

M. Patrick CEGIELSKI
 Mme Nicole GUIMEZANES
 M. Pierre WOLKENSTEIN

Collège B – dit « des autres enseignants »

M. PALAU
 Mme Isabelle LABORDE-MILAA
 M. Gérard TOLLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS)

Mme Joëlle FAURE
 M. Julien GIRAL
 M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers

M. Rached ZEHOU
 M. Alexis ARDOIN

Collège des personnalités extérieures

M. Christian DUSSABLE
 M. Jean-Paul MIALOT

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des Universités »

Mme Florence BOURILLON (procuration à Mme Nicole GUIMEZANES)
 M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration à Mme Nicole GUIMEZANES)
 Mme Marie-Claude MILLOT (procuration à M. CEGIELSKI et M. BOURILLON)
 M. Michel SAVY (procuration à M. CEGIELSKI et M. PALAU)

Collège B – dit des « autres enseignants »

Mme Vèrène CHEVALIER (procuration à M. TOLLET)
 Mme Sandrine CADENAT (procuration à M. PALAU)
 Mme Véronique GUILLOUX (procuration à Mmes CHEVALIER et LABORDE-MILAA)

Collège dit des « usagers »

Melle Ophélie TABANOU (procuration à M. Rached ZEHOU)

Collège des personnalités extérieures

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. GIRAL)
 Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN (procuration à Mme LABORDE-MILAA)
 M. Félix GUARINO (procuration à M. PALAU et Mme BONNAFOUS)
 M. Christophe LAFOND (procuration à Mme BONNAFOUS, Mme PONTIER)
 M. Gilles ROUSSEL (procuration à Mme GUIMEZANES)

Parmi les membres non élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 Mme Marie-Claude BILLON, Assesseure CEVU
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine
 M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM
 M. Eric LEONEL, Directeur du SCEPPE

Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme Claude PASQUIER, Directrice des Services financiers
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
Mme Laurence PINSON, Directrice générale des Services adjointe formation et accompagnement des étudiants
Mme Suzanne PONTIER, Vice Présidente du Conseil d'administration
M. François TAVERNIER, Directeur général des Services
Mme Marie-José VERMEULLE, Directrice des Ressources humaines
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Parmi les autres membres du Conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la Présidente, étaient présents :

M. le Recteur de l'Académie de Créteil était représenté par Mme Kaldia KECHIT
M. Manuel BOUARD, Directeur Général en charge des Services adjoint en charge du pilotage financier
M. Cédric BEDOUET, Direction des Affaires juridiques et générales
Mme Anne-Sophie FOURES, Direction des Affaires juridiques et générales
Mme Christine BENARD, Direction des Affaires juridiques et générales

Invités exceptionnels au Conseil d'administration de l'Université

Mme Marion LEBOYER, Fondation FondaMental
Mme France NOIZAT-PIRENNE, EFS IDF

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1 Approbation de la convention de rattachement de l'ENVA à l'UPEC	5
2. QUESTIONS BUDGETAIRES	12
2.2 Acceptation de la demande de remise gracieuse d'un personnel de l'Université	12
2.1. Vote de principe sur la dotation 2012-2016 à la fondation FondaMental	12
3. ORGANISATION DES ETUDES, PEDAGOGIE ET VIE ETUDIANTE.....	24
3.1 Adoption des modalités d'organisation et d'évaluation des connaissances des Masters (modalités ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)	24
3.2 Approbation de la demande d'habilitation d'une capacité de médecine en technique transfusionnelle (demande ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)	31
3.3 Approbation des demandes de création et de renouvellement de DU, DIU, CU (demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)	36
3.4 Approbation de la répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes - 1 ^{er} appel à projets pour l'exercice 2012 (répartition ayant été approuvée à l'unanimité par le Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)	37
3.5 Compte rendu de l'activité de la section disciplinaire pour 2011 et statistiques depuis 2002	37
4. QUESTIONS DIVERSES.....	41
4.1 Approbation des procès-verbaux du 23 octobre 2009, du 8 octobre 2010, du 9 décembre 2011 et du 16 décembre 2011	41

La séance est ouverte à 9 heures 16 sous la présidence de Madame Simone BONNAFOUS.

Mme la PRESIDENTE.- Bonjour à tous.

Je rappelle que nous sommes réunis pour la dernière fois. Nous avons d'ailleurs prévu un buffet tout à l'heure, avant le CA restreint, car nous tenons aussi le dernier CA restreint cet après-midi.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Approbation de la convention de rattachement de l'ENVA à l'UPEC

Nous aurons à traiter d'un point important qui est l'aboutissement d'un long travail, la convention de rattachement de l'Université Paris Est Créteil à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA). Je vais vous présenter un PowerPoint que nous avons rédigé ensemble, le directeur de l'Ecole vétérinaire et moi-même. Il a été présenté le même document hier au Conseil d'administration de l'Ecole vétérinaire qui a voté à l'unanimité cette convention.

Je rappelle la démarche par rapport à cette convention de rattachement. Vous avez voté le principe du rattachement au printemps 2011. Ensuite, nous avons travaillé sur la convention. Quand je dis nous, ce sont nos deux administrations et nous-mêmes.

C'est passé dans un CTP de chacune des deux institutions, avec un refus par les deux institutions non pas sur le fond mais sur des points. Nous nous apprêtions à réunir chacun nos CTP comme le droit nous y oblige. En fait, les personnels de ces comités techniques de proximité nous ont demandé de les réunir ensemble, ce que permet la loi et ce qui nous a paru être une très bonne idée. Tant qu'à rattacher un établissement à l'autre, réunir les deux CTP ensemble pour débattre de la convention de rattachement, ses conséquences potentielles sur les personnels et toutes les précautions à prendre par rapport à cela, en particulier en termes de comité de suivi et de bilan annuel, nous a paru une très bonne méthode.

Nous avons réuni en décembre à l'ENVA un comité technique paritaire exceptionnel commun aux deux établissements. Il a beaucoup et bien travaillé. Il a abouti à la convention que nous vous avons envoyée, qui a été votée hier sans discussion sur le détail au Conseil d'administration de l'ENVA.

Nous sommes dans le même processus. Nous avons calé intentionnellement nos conseils d'administration à un jour près.

Ensuite, notre objectif serait que le calendrier politique national, c'est-à-dire le blocage complet à partir du mois d'avril de toutes les instances, institutions, etc., ne nous empêche pas de passer au CNESER, etc. Notre idée, si nous avons le même accord ici qu'à l'ENVA, serait de pousser les feux pour que les deux ministres, Bruno LE MAIRE et Laurent VAUQUIER, fassent passer cela dans les CNESER pléniers et CNESERAAV avant qu'ils s'en aillent, sinon ce serait reporté à septembre, octobre ou je ne sais quand.

Voilà où nous en sommes. Certains ici sont membres du CT en même tant que du Conseil d'administration, d'autres ne le sont pas et je tenais à rappeler l'historique. J'irai assez vite sur le contexte et l'historique, je vous les ai déjà présentés au moment du vote de principe. Cela n'a pas changé fondamentalement.

Une association qui s'inscrit dans une continuité d'actions :

- La participation en particulier de l'UPEC à l'enseignement et à la délivrance du diplôme d'exercice de vétérinaire est obligatoire. Il y a toujours un médecin (PUPH) dans un jury d'exercice professionnel de vétérinaire.
- Des partenariats en recherche, en cardiologie, en maladies infectieuses depuis 1997.
- Une participation mutuelle à la gouvernance des établissements. Jean-Paul MIALOT est membre de notre Conseil d'administration depuis 2006. Nous sommes membres du Conseil d'administration de l'ENVA depuis 2007. C'est le VP recherche ou moi-même qui y allons.
- Deux spécialités de Master cohabilitées, une en santé et une en sciences.
- Des liens scientifiques forts et spécifiques, ce lien entre santé animale et santé humaine qui nous distingue, que nous avons inscrit dans le contrat d'objectifs Mondor que nous avons signé en novembre 2009 avec l'INSERM, l'EFS, l'APHP et l'université et qui, déjà, inscrivait comme axe stratégique de notre université du point de vue médical le lien avec la santé animale.
- Un comité d'éthique commun ANSES, ENVA et UPEC.

Un rattachement gagnant-gagnant aux deux établissements

Ce sont les mariages qui tiennent. (*Rires*) Ce que j'en dis, c'est autre chose.

- La constitution d'un pôle de santé humaine et animale en lien avec les agences d'expertise sanitaire du site. Quand on dit « du site », c'est de l'environnement géographique.

Nous avons la plus grande agence d'expertise européenne, l'ANSES, puisqu'elle a fusionné deux autres agences d'expertise. Cette agence d'expertise ANSES s'implantera complètement sur le site de l'ENVA. Les bâtiments de l'ANSES seront sur le site de l'ENVA. Actuellement, ils sont à Maisons-Alfort mais pas sur le site. Maintenant, c'est toute l'administration, tout l'ANSES qui sera sur le site de l'ENVA.

Quant à l'Institut national de veille sanitaire, il est à Saint-Maurice, dans un grand hôpital que vous connaissez peut-être parce qu'il est réputé, qui est en bordure du bois de Vincennes.

Donc une alliance santé humaine et santé animale et agences d'expertise. Ces agences d'expertise sont en particulier sollicitées (je pense aussi bien à l'ANSES qu'à l'INVS) pour répondre à des questions de santé publique. L'ANSES a fusionné l'Agence de sécurité alimentaire et l'Agence de sécurité au travail. Ce sont des agences qui sont questionnées par les pouvoirs publics sur le fait de savoir s'il existe un danger à implanter des radars auprès des écoles et des lieux publics, si tel produit est dangereux, etc.

Nous sommes vraiment sur des questions de politique publique. C'est l'un des points que nous avons mis en valeur dans nos projets communs : ensemble, en faisant le lien entre ces questions que posent les agences d'expertise, la compétence que nous avons sur la santé animale et celle que nous avons très importante à Mondor en recherche clinique, nous avons une capacité à nous positionner de façon originale sur les zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme), les pathologies cardiovasculaires. Dans ce domaine, il y a énormément de modèles animaux très importants pour l'avancée de la science.

- Nous avons des projets immobiliers portés en commun. Le prochain Conseil d'administration aura à discuter de la façon de prioriser nos demandes vis-à-vis de la Région et de l'Etat. Dans une période difficile, de crise, il est évident qu'il faudra se centrer sur l'essentiel :

- Avoir un centre de recherche et d'innovation commun en chirurgie sur le site de l'ENVA. C'est l'un de nos projets.

- Construire une résidence pour les chercheurs partagée sur le site de l'ENVA.
- Rénover les bâtiments autour du musée pour avoir un centre culturel commun.

Ce sont des projets dont vous aurez à débattre.

➤ Des projets de collaboration avec les SHS autour du musée Fragonard. Le lien santé humaine, santé animale et expertise, c'est la question des SHS qui est posée. Le fait de réquisitionner la biologie humaine et animale par rapport à des questions de politique publique pose des questions aux SHS.

Dans les premières réunions que nous avons eues avec les directeurs des agences, ils disaient être intéressés par les questions telles que la sociologie de la vaccination, la résistance à la vaccination ou la question du rapport au sang. Pour l'Etablissement français du sang, la question du don du sang n'est pas qu'une question scientifique, loin de là. Cela pose des questions.

Moi qui suis en SHS, je vois bien tout ce que cela peut réintroduire comme problématiques SHS. Nous avons tout intérêt à cultiver ce continuum.

➤ La volonté de développer ensemble une offre de formation continue au plus haut niveau en direction des décideurs. Vous le faites déjà, Monsieur MIALOT, en direction d'un certain nombre de pays émergents ou de pays en voie de développement sur les questions de santé animale, zoonoses, etc., mais aussi sur le sang.

➤ Un projet de pôle de médiation culturelle et scientifique. Je pense que le prochain Conseil aura à travailler sur cette question de la visibilité culturelle de notre Université.

La gouvernance

Dans la convention, vous avez une partie gouvernance, avec en particulier les aspects représentation croisée dont une partie peut relever de la volonté politique lorsqu'il s'agit seulement d'une présence invitée ; une autre partie relève du vote des instances puisque, pour avoir quelqu'un qui ait une voix délibérative, il faut que ce soit un membre extérieur présenté par le président et accepté par le Conseil.

Important, la mise en place d'un comité de suivi de la convention qui annuellement établit un bilan et peut travailler sur la mise en œuvre de la convention et ses conséquences, y compris par exemple l'utilisation de nos locaux en commun, des partages de compétences dans les services. Je pense au service RH, au service Patrimoine, etc.

Coopérations sur les fonctions cœur de métier : formation et recherche

➤ Les coopérations en matière de formation :

- Renforcer nos coopérations sur les passerelles entre la première année commune aux études de santé (sage-femme, pharmacie et dentaire) et aux études vétérinaires. Dans la mesure où la législation le permettra, il s'agira de travailler au maximum les passerelles mais aussi avec la Faculté des Sciences.
- Développer de nouveaux diplômes cohabilités.
- Travailler ensemble dans des domaines qui nous sont communs, transversaux comme les cours de langues pour non spécialistes, les TICE, etc.
- Développer une offre de formation continue en particulier en lien avec les questions de politique publique mais aussi, ce qui se fait déjà et qui pourrait se développer, la formation à l'expérimentation de façon croisée.

Jean-Paul MIALOT lui-même vient ici, à Mondor, contribuer à la formation des chirurgiens humains et, inversement, des chirurgiens vont sur l'ENVA contribuer à la formation des chirurgiens vétérinaires.

➤ Un effort commun en faveur de la vie étudiante. C'est l'un des points les plus faciles, en fonction de nos moyens évidemment.

➤ Poursuivre les initiatives de structuration de la recherche

Nous allons plus loin, en particulier dans la collaboration entre science, médecine et sciences humaines.

- Avoir plus d'unités de recherche communes en cotutelle.
- Développer des plates-formes scientifiques et techniques communes. C'est déjà le cas, pas seulement par rapport à la chirurgie. Nous avons obtenu dans le domaine du séquençage du génome de très gros projets par la région qui peuvent être utiles, bien au-delà de Mondor.
- Une politique concertée de valorisation.

➤ Construire des actions communes de communication et de médiation grand public.

Coopérations sur les fonctions support

➤ Des politiques concertées dans des secteurs-clés comme les systèmes d'information, l'immobilier ou la documentation en fonction, là encore, des moyens de chacun, de ce que la mutualisation apporte. En tout cas, éviter de refaire les mêmes études, de passer des semaines à étudier le même sujet dans deux établissements dont l'un est rattaché à l'autre.

Gestion des ressources humaines et politique du personnel

➤ Une politique de ressources humaines spécifique à chaque établissement. Un rattachement, c'est un budget autonome, une masse salariale et un plafond d'emplois spécifiques à chacun. Vous n'êtes pas passés aux compétences élargies mais, peu importe, ce sont deux entités distinctes sur le plan de la gestion.

Néanmoins, des coopérations sont possibles, que ce soit en termes d'aide au recrutement mutuel, d'échange d'expériences ou d'expertise ou de formations communes en insérant dans une de nos formations des collègues de l'ENVA et inversement évidemment.

Le processus de mise en œuvre

➤ Le CT commun du 14 décembre et les deux conseils d'administration.

Hier, le Conseil nous a dit que c'était un peu lent. Comme il y avait des représentants de l'administration du ministère de l'Agriculture, ils ont dit qu'ils feraient tout pour que ce soit plus rapide que ce qui est indiqué là. Cela donne l'impression que nos instances nationales mettront six mois pour se réunir.

Je pense que nous pouvons exercer le maximum de pression auprès de nos ministres pour qu'ils aillent vite. Après, cela dépend des ordres du jour des CNESER et CNESERAAV.

Cela dit, pour avoir fréquenté le CNESER à plusieurs reprises, notre présentation d'OSU s'est très bien passée car nous avons respecté toutes les instances. Nous avons pris plus de temps en amont que d'autres. Le CNESER a mis à l'ordre du jour quelque chose qui avait bien respecté les formes dans nos établissements.

Comme nous sommes dans cette logique sur ce sujet, nous pouvons peut-être profiter de ce travail en amont pour arriver à nous immiscer ensuite dans les ordres du jour du CNESER et du CNESERAAV.

M. MIALOT.- Bonjour à ceux que je n'ai pas vus. Simone BONNAFOUS vous a à peu près tout dit. Je suis très satisfait que nous en arrivions à cette étude aujourd'hui devant votre Conseil d'administration. Du

côté du ministère chargé de l'Agriculture, il a quand même fallu convaincre au début parce qu'il ne l'était pas du tout. Cela a pris pratiquement deux ans pour arriver à leur montrer l'intérêt alors que, côté ministère de l'Enseignement supérieur, il n'y avait pas de problème.

Simone BONNAFOUS a évoqué notre Conseil d'administration. Ce texte a été discuté hier, il a été voté à l'unanimité, sans modification de forme. En revanche, il y a eu des interventions de plusieurs personnalités :

- du ministère de l'Agriculture pour dire que maintenant il était vraiment très proactif et qu'il s'engageait à essayer d'accélérer le processus,
- du directeur général de l'ANSES qui est très satisfait car il voit cela comme une marque de notre volonté de développer ce pôle santé et société que nous sommes en train de construire tous ensemble,
- du député-maire de Maisons-Alfort, puisqu'il est maintenant dans notre Conseil d'administration, qui a relancé l'accélération et qui se porte garant pour aider à cette accélération.

J'espère que nous aboutirons. Maintenant que ces textes ont été discutés, maintenant que les établissements pour les directions se connaissent mieux, les conseils d'administration, les conseils scientifiques, il est important d'avancer au-delà et de faire en sorte qu'il y ait davantage d'échanges entre les différents personnels, que nous puissions trouver des réunions communes d'information, connaître les différents sites pour faciliter les collaborations au-delà des organes et même quelques UMR que nous avons en commun.

Mme LA PRESIDENTE.- C'était une demande des personnels, formulée également au moment où nous avons discuté du PRES, il faut trouver des lieux, des instances, des moments de rencontre et pas que des gens qui travaillent depuis longtemps ensemble. C'est la difficulté.

Ce n'est pas moi qui aborderai ce sujet mais c'est quelque chose qu'il faut vraiment entendre. Que signifie un établissement rattaché si nous n'avons pas des moments en commun ? Il faudra faire vivre ces rapprochements pour que ce ne soit pas que des affaires d'AVP recherche ou de quelques directeurs. Ce n'est pas simple.

M. MIALOT.- Nous avons pris une décision en comité de direction à l'école. Nous organisons des journées portes ouvertes tous les deux ans. Cette année, nous les associerons à de la communication scientifique. Nous avons vocation ensemble à communiquer sur le site autour du musée. Habituellement, elles ont lieu au printemps, nous les calerons plutôt à l'automne, au moment de la Fête de la Science, pour qu'entre le 10 et le 14 octobre nous envisagions des soirées thématiques de communication. Nous essaierons de le faire sur le lien santé humaine et santé animale. Le conservateur du musée les animera. Nous aurons l'occasion de travailler ensemble dans plusieurs équipes.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Au sujet des rencontres, je voulais dire que nous avons été très heureux de pouvoir faire un CTP commun fin décembre, à la demande de la FSU. C'était très intéressant, aussi bien pour les collègues de l'ENVA que pour ceux de l'UPEC. La demande des collègues de l'ENVA, c'était éventuellement qu'il y ait ce genre de chose sur le site de l'UPEC. Le Conseil d'administration s'est passé une fois à l'ENVA, le CTP également, il serait bien d'accueillir nos collègues de l'ENVA pour une autre occasion, éventuellement des journées portes ouvertes et des visites. Nous commençons à mieux vous connaître, au moins les élus.

Mme LA PRESIDENTE.- Dans l'autre sens, c'est moins vrai. Je sens une demande quand je me rends au Conseil d'administration.

M. PICARD.- Je ne remets pas en cause le rapprochement mais quelque chose me gêne d'un point de vue juridique dans cette histoire de convention. Le rattachement a priori résulte d'un décret.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, il faut un décret.

M. PICARD.- Article 1 « Objet », les modalités de rapprochement sont définies par le décret qui va intervenir et vous appelez cela une convention de rattachement. Je préférerais une convention de coopération et, une fois que le décret sera sorti, une convention sur les mises en œuvre.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela a été vu et revu par les services juridiques des ministères.

M. MIALOT.- Ils vont encore regarder. Il est possible qu'il y ait quelques remarques de forme juridique.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous ne l'avons pas fait dans notre coin.

Mme FAURE.- Nous avons quelques observations. Nous allons vous les transmettre dans le détail.

Nous avons une interrogation sur les collaborations des personnels. Il faudra bien préciser quand ce sont des formations cohabilitées ou non. On n'est pas sur le même régime.

Mme LA PRESIDENTE.- Normalement, c'est bien expliqué à l'article 3d : « Cas des formations en cohabilitation – Cas des formations qui ne sont pas en cohabilitation ».

Mme FAURE.- Nous vous enverrons nos observations sur des points qu'il nous semblait nécessaire de préciser.

Mme CHEVALIER.- A propos de l'article 6, quatrième paragraphe, dans le domaine de la recherche fondamentale : « *Les enseignants-chercheurs de l'ENVA peuvent se rattacher à ses équipes* », je ne sais pas de quelles équipes il s'agit.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faut lire « *ces équipes* ».

Mme CHEVALIER.- « (...) *dans le cadre des processus de sélection établis* », de quels processus parle-t-on ? Où sont-ils établis ? Comment ? Par qui ? Pourquoi ? Soit les équipes de recherche ont des conseils de labo et sont d'accord,

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois que c'est cela.

M. DUBOIS-RANDE.- C'est dans le cadre de l'évaluation des agences.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faudrait écrire : « *Dans le cadre des processus habituels d'organisation des équipes de recherche.* »

La première chose, c'est avant que l'AERES évalue l'équipe, il faut que l'équipe décide qui elle met dans son équipe. On renvoie au processus habituel. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- A l'article 10, à la fin, je ne suis pas sûre que ce soit dans l'esprit dans lequel nous avons discuté : « *Les agents des deux établissements partenaires ont accès de manière privilégiée aux sessions de formation engagées par chaque établissement partenaire* ». Nous avons discuté d'un problème de priorité en fonction des places disponibles.

Mme LA PRESIDENTE.- « *Cet accès privilégié est conditionné au respect des règles en vigueur dans chaque établissement et à la disponibilité des installations.* »

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- On n'évoque pas la notion d'ordre de priorité.

Si les personnels de l'UPEC s'inscrivent en masse le premier jour et que les personnels de l'ENVA n'ont plus de place,

M. MIALOT.- Il n'y a pas de changement fondamental. Il faut veiller à ne pas trop bouger les choses.

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends les cours de langues pour les personnels, nous inscrirons d'abord les enseignants et les personnels de chez nous jusqu'à une certaine date et après nous ouvrirons à l'ENVA. Si un collègue de l'ENVA arrive et que trois mois après quelqu'un chez nous se réveille, nous laisserons la place à l'ENVA. Ce sera dans le comité de suivi.

Si c'est gratuit pour nous, ça l'est aussi pour eux.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je comprends l'intention mais la formulation me semble ambiguë.

Sur l'enseignement en langue, article 3d, dernier paragraphe : « *L'UPEC et l'ENVA collaboreront à l'organisation des cours de langues et des épreuves en mettant mutuellement à disposition les enseignants nécessaires à ces dispositifs.* », nous avons eu une longue discussion et une intervention de notre collègue de FO en particulier sur le fait qu'il y avait déjà une surcharge de travail de nos collègues à l'UPEC.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est la raison pour laquelle nous avons écrit « mutuellement ». Si nous pouvons en commun ne préparer qu'une épreuve commune, si un collègue va travailler à l'ENVA, en échange, un collègue vient travailler ici.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- J'ai l'impression que c'est déséquilibré.

M. MIALOT.- Nous travaillons sur ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- Une collègue de l'ENVA est intéressée pour venir travailler avec nous sur le CLES, nous devons trouver quelqu'un d'intéressé pour travailler à l'ENVA. On ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul.

Nous pourrions mettre « *En mettant mutuellement à disposition les enseignants nécessaires à ce dispositif et intéressés par la collaboration* », cela va de soi.

Mme FAURE.- Ne pourrions-nous pas mettre « *CLES et autres tests de langues* », sinon cela réduit ?

Mme LA PRESIDENTE.- « *Et les épreuves du CLES et d'autres tests en mettant mutuellement à disposition les enseignants nécessaires à ce dispositif et intéressés par cette coopération* », il ne s'agit pas d'obliger les gens.

Nous avons intégré ce que nous venons de dire, nous avons modifié la formulation sur les équipes de recherche. Pour les questions de participation, formation continue, etc., je propose que le comité de suivi veille. Je suis d'accord pour dire que, dans le comité de suivi, il faudra veiller. Nous le dirons à nos directeurs de service. Jusqu'à une certaine date, il faudra donner priorité au personnel de l'institution concernée et ouvrir les inscriptions au personnel de l'autre établissement à une autre date. Je préfère qu'on ne le mette pas dans le texte maintenant mais nous avons entendu cette remarque.

Mme PONTIER.- Nous devons voir les procurations.

Mme FOURRES.- Monsieur LAFOND a donné procuration à Madame BONNAFOUS.

Madame MILLOT et Monsieur SAVY ont donné procuration à Monsieur CEGIELSKI.

Madame BOURILLON et Monsieur ROUSSEL ont donné procuration à Madame GUIMEZANES.

Madame GUILLOUX a donné procuration à Madame CHEVALIER.

Monsieur GUARINO a donné procuration à Monsieur PALAU.

Mademoiselle TABANOUE a donné procuration à Monsieur ZEHOU.

Madame PIERRE a donné procuration à Monsieur GIRAL.

Mme LA PRESIDENTE.- Moyennant les modifications que nous avons apportées, je soumetts cette convention de rattachement à votre suffrage.

(Madame la Présidente soumet la convention de rattachement au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la convention de rattachement à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en remercie. Je pense que c'est une très bonne chose pour l'avenir de notre établissement et de l'ENVA.

M. MIALOT.- Je vous en remercie aussi.

2. QUESTIONS BUDGETAIRES

2.2 Acceptation de la demande de remise gracieuse d'un personnel de l'Université

Mme PONTIER.- C'est une demande de remise gracieuse transmise par Monsieur l'Agent comptable à Madame la Présidente. Vous avez reçu la demande formulée par Monsieur l'Agent comptable avec le nom de la personne de l'Université caché. Je ne sais pas si cela mérite que l'on détaille le processus de demande de remise gracieuse. Le montant de la dette est de 457,54 € pour une personne qui est visiblement en difficulté.

M. PICARD.- Il s'agit d'un personnel administratif titulaire ?

Mme PONTIER.- Oui puisqu'il est dit qu'il est titulaire d'un contrat à durée déterminée de catégorie C à l'UPEC.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'est donc pas titulaire. C'est un personnel sous contrat à durée déterminée.

Mme PONTIER.- Effectivement, il s'agit de quelqu'un qui n'est pas titulaire et qui est en contrat à durée déterminée catégorie C. Est-ce que pour autant nous allons refuser la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur l'Agent comptable pour une dette de 457,54 € ?

Mme LA PRESIDENTE.- C'est la présidente ou le président qui décide de reprendre à son compte la demande de l'agent comptable et de la formuler d'une certaine façon. Nous pouvons avoir des avis divergents mais je demande au Conseil d'accepter la demande de remise gracieuse.

Mme PONTIER.- Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*

(Madame la Présidente soumet la demande de remise gracieuse au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la demande de remise gracieuse à l'unanimité.

2.1. Vote de principe sur la dotation 2012-2016 à la fondation FondaMental

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de laisser la parole au Professeur Marion LEBOYER que certains connaissent bien au CS qui l'a entendue plusieurs fois, je voudrais refaire un historique. Je me suis aperçu en discutant avec certains d'entre vous qu'une partie des membres de ce Conseil d'administration n'étaient pas membres de celui qui avait voté la première dotation du capital de FondaMental. Il s'agit du Conseil d'administration qui m'a élue avec le CS et le CEVU et qui a été dissous début 2008.

Certains d'entre vous ne connaissent pas du tout le sujet ou très peu.

Je rappelle que le ministère a lancé en 2006 un appel d'offres qui s'appelle « Les réseaux thématiques de recherche avancée » (RTRA) ou « Les centres thématiques de recherche et de soins » (CTRS). Les RTRA s'adressaient plutôt au secteur sciences dures, les CTRS s'adressaient aux recherches médicales.

C'était un peu comme des Labex mais basés sur le principe du réseau. Il fallait que répondent des équipes en réseau. C'était assez peu territorialisé par rapport à ce qui s'est fait ensuite dans le cadre de l'emprunt. C'était soit des réseaux nationaux (c'est le cas de celui-ci), mais avec un pilotage, une équipe qui portait, soit des réseaux au moins à l'échelle régionale.

Nous avons soutenu la proposition de Marion LEBOYER qui avait déjà une notoriété et un acquis très fort en psychiatrie, secteur assez peu développé en France. Nous avons eu la proposition par Marion LEBOYER de répondre au CTRS et d'être l'université coordinatrice d'un réseau thématique de recherche et de soins dans le domaine de la psychiatrie, centré sur trois maladies : les troubles bipolaires, l'autisme et la schizophrénie.

Le doyen de médecine, le directeur de l'IMRB, le vice-président de la recherche et moi-même, après étude, avons décidé d'aider l'équipe à répondre à l'appel d'offres. Nous avons été partie prenante d'un autre appel d'offres dans le domaine de la prématurité et de la grossesse mais nous ne coordonnions pas.

En psychiatrie c'est l'hôpital Chenevier mais c'est lié à l'IMRB. Pour l'autre, nous avons une maternité de classe 3 c'est-à-dire des équipes assez renommées en gynécologie obstétrique au Centre intercommunal de Créteil.

Nous avons eu raison de faire ce pari. Depuis vous l'avez confirmé. Nous l'avons gagné. Derrière les paris de CTRS gagnés, il y a la création d'une fondation. Le principe des CTRS ou des RTRA, c'est que si l'on gagne, on crée une fondation abondée par le ministère de la Santé. Celle-ci a été abondée à hauteur de 4 M€. Les établissements qui ont soutenu, qui sont partie prenante du projet, doivent eux-mêmes abonder la fondation, pas dans les mêmes proportions bien entendu.

En 2007, je me rappelle très bien de ce jour et de ce vote, c'était les premières fondations dans lesquelles nous entrions et le même jour je faisais voter le passage du budget de l'IUFM dans le budget de l'Université. J'ai un souvenir précis de ce Conseil. Nous avons fait des changements importants ce jour-là puisque nous avons absorbé le budget de l'IUFM et refait notre budget, et en même temps décidé d'être partie prenante de deux fondations. C'était une innovation pour notre université, dans des secteurs (la recherche médicale) où tout le monde sent facilement que l'on subventionne du fondamental. C'est le cas de le dire.

Cela a été fait en 2007. Je vais laisser à Marion LEBOYER le soin et le plaisir de présenter la réussite derrière et pourquoi aujourd'hui, les quatre années de première dotation étant terminées, le Conseil d'administration de la fondation FondaMental a jugé nécessaire de revenir vers l'ensemble des fondateurs pour leur demander d'abonder à nouveau le capital de la fondation.

Je tenais à rappeler cet historique.

Mme LEBOYER.- Merci de m'avoir donné le temps de vous présenter rapidement cette fondation que nous avons appelée FondaMental pour faire un jeu de mots entre fondation et recherche en santé mentale, et pour montrer comment le domaine était fondamental et avait besoin d'être soutenu, également pour dire que la psychiatrie arrivait à un moment où elle pouvait entrer dans le domaine des recherches fondamentales.

Pourquoi avons-nous jugé utile de porter ce projet et pourquoi avons-nous été soutenus par l'université ? C'est un enjeu majeur de santé publique. Nous parlons là de maladies extrêmement fréquentes, qui touchent 20 % de la population française. Cela représente au niveau de notre région environ 300 000 personnes souffrant de dépression, 13 000 personnes souffrant de schizophrénie et à peu près autant souffrant d'autisme.

Ce sont des pathologies qui coûtent très cher. C'est l'une des premières études qu'a portée la fondation avec l'URC ECO.

Mme LA PRESIDENTE.- L'unité de recherche clinique et économique.

Mme LEBOYER.- C'est une équipe extrêmement importante pour montrer aux décideurs l'importance du poids médico-économique des pathologies sur lesquelles nous travaillons. Concernant la santé mentale, cela n'avait jamais été montré en France. La santé mentale de notre pays coûte le tiers des dépenses de l'Etat en dépenses directes et en dépenses indirectes. C'est considérable.

Face à ce coût énorme, le budget public et privé est dérisoire, seulement 2 % du budget de la recherche biomédicale contre 20 % pour le cancer.

Enormément d'indicateurs montrent que ce sont des maladies chroniques et graves. L'OMS prévoit que les maladies mentales atteindront le premier rang des causes mondiales de handicap à l'horizon 2020. On sait par exemple que c'est la première cause de mort des jeunes adultes par suicide, environ 12 000 par an en France. C'est le second motif d'arrêt de travail.

C'est un enjeu important. Faire de la recherche et innover dans le domaine du soin est une nécessité. C'est ce qui nous était demandé dans les appels d'offres du RTRS. Il s'agissait de proposer un projet innovant dans le domaine du soin et de la recherche.

Ces fondations sont des fondations de coopération scientifique de droit privé qui ont pour objectif de construire des partenariats privés/publics. Nous avons été créés en juin 2007 avec les membres fondateurs que sont l'UPEC, l'université Pierre et Marie Curie, René Descartes, le CEA, l'APHP et l'INSERM, avec un capital initial de 5,5 M€ : 1,5 M€ de dotation des fondateurs, 4 M€ de subvention du ministère de la Santé au titre du RTRS.

Nous avons un budget annuel qui est prévu pour 2012 à 1,2 M€, une trésorerie de 6 M€ à fin 2011. La caractéristique de ces fondations de coopération scientifique, c'est qu'elles incitent aux dons privés puisqu'elles ont un statut qui ouvre droit à des réductions d'impôt pour les dons et les legs.

Nous avons résumé quatre ans d'activité sur une diapositive en vous montrant à quel point la partie Créteil est importante. C'est d'ici que part toute la coordination de ce réseau qui, au sein de tous les RTRS qui ont été créés, est le seul qui se veut national voire européen puisque nous avons mis en place énormément de projets européens.

Quatre missions sont en rouge.

➤ La première était d'améliorer le système de prévention et de dépistage des maladies mentales graves. La France est extrêmement en retard dans ce domaine et s'occupe plutôt de pathologies chroniques quand il est un peu trop tard pour que nous intervenions. Nous avons vraiment porté une innovation majeure dans un domaine assez figé qu'est l'organisation de la psychiatrie en France, en inventant un concept qui est celui des centres experts dont vous avez peut-être déjà entendu parler pour d'autres pathologies. C'est classiquement fait en médecine mais ce n'était pas fait en psychiatrie en France.

Nous avons ouvert 13 centres experts tous dotés d'un dossier informatisé spécifique par pathologie partagée, ce qui permet la construction de bases de données et de biobanques qui peuvent être partagées pour mettre en place des recherches. Ces centres experts sont à la fois des plates-formes de diagnostic au service de la population et des plates-formes de recherche puisque, dès que les patients sont évalués et suivis sur ces plates-formes de soins, on leur propose de participer aux quelque 40 projets de recherche que nous avons mis en place depuis ces quatre dernières années.

➤ Seconde mission, accélérer la recherche en psychiatrie. Nous avons répondu à de très nombreux appels d'offres publics et nous avons obtenu plusieurs PHRC (Programmes hospitaliers de recherche clinique).

Mme LA PRESIDENTE.- C'est le ministère de la Santé.

Mme LEBOYER.- 4 projets ANR (Agence nationale de la recherche), 4 projets FP7 Communauté européenne qui sont très difficiles à obtenir, extrêmement dotés sur le plan financier mais très compétitifs, un projet européen et plusieurs partenariats privés. Notre mission première est d'inciter les jeunes à faire de la recherche en psychiatrie. Nous avons créé 18 bourses de thèses ou post-doctorats en France. Nous les soutenons pour faire des communications dans les congrès, des séjours à l'étranger, etc.

Nous avons répondu à deux appels d'offres du Grand Emprunt. Le premier a été obtenu l'année dernière dans le cadre du projet Cohorte. Le deuxième est un projet de Labex Biopsy en cours d'évaluation. Nous devrions avoir la réponse très prochainement. Il s'agit d'un partenariat entre l'Ecole des neurosciences et le RTRS porté par notre université qui a pour objectif de construire et soutenir la recherche translationnelle en psychiatrie. Nous sommes plutôt porteurs de projets de recherche clinique essayant de construire le pont avec le RTRA qui fait vraiment de la recherche fondamentale en neurosciences pour construire un axe de recherche translationnelle, qui est porteur d'innovation en psychiatrie mais n'est pas développé. Si cela se fait, cela sera un partenariat entre notre université et Paris 6. Nous aurons la réponse dans une quinzaine de jours.

Nous avons commencé à créer des chaires d'excellence avec des financements privés qui viennent d'être créés. Nous avons accueilli dans le laboratoire la semaine dernière la première chaire d'excellence de la fondation sur la prévention des troubles de l'humeur qui nous a permis de faire venir une collègue anglaise qui passera trois ans à travailler dans un domaine qui n'existe pas en France, qui est la prévention.

La deuxième dont nous avons appris la création la semaine dernière avec un financement de 1 M€ est une chaire de biologie intégrée de l'autisme.

Nous en avons trois autres en gestation. Nous voudrions en créer entre deux et trois par an. Ce sont des chaires financées par le privé, pour lesquelles nous essaierons de construire un partenariat au niveau de la visibilité avec chaque université. C'est tout nouveau, cela vient d'être financé. L'idée est de créer, dans des domaines où nous avons besoin d'attirer des jeunes chercheurs et de soutenir la recherche, des chaires qui permettent à la fois de faire venir un professeur, de soutenir sa recherche et d'embaucher dans le même temps des thésards et des post-doctorants.

➤ Troisième mission, la formation. Nous faisons des conférences thématiques annuelles avec dix intervenants étrangers. Cette année, dans le cadre de la lancée du programme sur les cohortes, nous avons un programme de formation des équipes aux cohortes existantes en France et en Europe, dans le domaine de la psychiatrie mais pas seulement. Cela permet d'établir des partenariats et de former

les équipes à un domaine qui ne leur est pas familier. Nous éditons à la fin de chaque année, en partenariat avec l'université, un ouvrage (nous en sommes au 5^e).

Nous avons des actions de formation professionnelle continue dans des domaines où la France est en retard. Nous avons construit un programme de formation dans la psychoéducation des troubles de l'humeur, diffusé dans toute la France, qui permet d'améliorer la qualité des soins que l'on peut offrir aux patients.

➤ Quatrième mission, l'information et la communication. Vous lisez tous les journaux et vous avez tous une information très biaisée de la psychiatrie en France. On en parle surtout lors d'actes délictueux sur la voie publique mais peu pour parler de la recherche, ce qui contribue à une stigmatisation extrêmement importante de notre discipline et des patients. Nous nous sommes donné comme objectif de contribuer à cette déstigmatisation en établissant des conférences de presse très régulières comme cette semaine pour annoncer un nouveau réseau de centres experts qui se crée sur la dépression résistante. Nous essayons régulièrement de faire des émissions de radio, de parler aux journalistes et de les informer sur les progrès de la recherche dans ce domaine et sur nos actions en particulier.

Nous vous demandons aujourd'hui de nous aider à pérenniser cette fondation. Nous avons réussi à maintenir le capital. Ces fondations disparaissent si elles n'ont plus de capital. Nous utilisons les revenus du capital pour rechercher de l'argent supplémentaire soit au niveau des projets publics soit au niveau de financements privés.

Nous essayons de soutenir le développement de cette fondation en nous ouvrant vers d'autres universités (cela fait partie des projets pour cette année) pour essayer de monter de plus en plus de partenariats publics/privés, ce qui ne va pas de soi en psychiatrie. Autant, dans les pays voisins, demander à des partenariats privés de soutenir la recherche en psychiatrie va de soi (Etats-Unis, Angleterre) après des années d'effort et de communication, autant, en France, parler de la recherche en psychiatrie à des industriels est un travail difficile qui commence à porter ses fruits mais qui est très long.

Il est indiqué le capital demandé à chacun des membres fondateurs sur la pérennité de cette formation. Nous vous demandons de poursuivre le financement qui a été le vôtre pendant les premières années de création de la fondation. Nous avons demandé la même chose au CEA et à Paris Descartes. Le CEA a déjà financé l'année 2012 en nous donnant 50 000 €, même chose pour l'université Paris Descartes. Nous avons rencontré les présidents directeurs de chacun des membres fondateurs. L'INSERM doit nous donner sa réponse courant février. L'université Pierre et Marie Curie a souhaité faire une audition de chacune des fondations dont elle assure le financement. Elle en a plus que dans notre université.

L'APHP nous a reçus très favorablement en donnant un accord oral mais nous n'avons pas de confirmation écrite.

Nous tenons à votre disposition une affiche qui permet d'expliquer au grand public que ces maladies ont le droit d'être soutenues comme les autres et d'essayer d'étendre notre recherche de financement de façon plus large.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci à vous. Il y a certainement des questions dans la salle.

Mme CHEVALIER.- J'ai des questions de curiosité. La présence du CEA, c'est autour de quoi ? On ne s'attend pas à le voir.

Mme LEBOYER.- Nous venons d'ouvrir le premier laboratoire d'imagerie cérébrale en psychiatrie. Nous avons entre cinq et six programmes de recherche en cours dont un très important qui démontre qu'il existe des mécanismes immuno-inflammatoires en cours dans les maladies mentales, ce qui se traduit non seulement par des biomarqueurs au niveau périphérique mais aussi par des stigmates très clairs au niveau de l'imagerie cérébrale.

Un autre programme est en cours sur le traitement des émotions dans le cadre des troubles bipolaires qui permet de montrer que, chez les patients et les apparentés de premier degré, il existe des anomalies de traitement des émotions, programme qui sera poursuivi dans le cadre du projet Cohorte. Si nous trouvons des financements, il est prévu que les patients soient évalués dans nos centres experts puis dans toute une série d'évaluations, en particulier en imagerie à NeuroSpin.

Mme LA PRESIDENTE.- Je comprends la question de Madame CHEVALIER. Avant que je me plonge dans l'univers médical, j'ignorais que le CEA avait une telle activité. On ne sait pas, quand on est en SHS, qu'il y a longtemps que le CEA ne fait plus que de la recherche liée à l'atome. Il est très présent dans les sciences du vivant. Je crois que nous avons des chercheurs du CEA sur notre site. Je constate que, sur le Labex VRI, le CEA est présent sur un certain nombre de recherches. C'est un organisme qui s'est extrêmement bien recyclé.

Mme CHEVALIER.- J'aurais voulu une précision sur les quatre partenaires privés.

Mme LEBOYER.- Il y en a plus que quatre. Nous avons beaucoup de partenariats avec l'industrie pharmaceutique. Ce sont eux qui nous ont demandé d'ouvrir un cinquième réseau de centres experts sur la dépression résistante que nous venons de lancer. Nous intéressons enfin des partenaires non pharmaceutiques, nous venons de lancer le premier prix Marcel Dassault de la recherche en santé mentale française, doté de 150 000 € par an.

Nous avons un nouveau président qui est David de ROTHSCHILD, c'est lui qui finance la première chaire d'excellence de la fondation sur la prévention des troubles dominants. Arriver à intéresser des partenaires privés qui ne soient pas l'industrie pharmaceutique à ce type de discipline a été très long et difficile.

Mme CHEVALIER.- L'industrie pharmaceutique n'est pas un partenaire en soi. Il y a des sociétés, lesquelles ?

Mme LEBOYER.- Les laboratoires Servier, Lilly, AstraZeneca, Bristol Myers Squibb, Lundbeck, Janssen. C'est chaque fois sur des projets très spécifiques et très ciblés. Nous travaillons avec Servier sur les anomalies des rythmes circadiens dans le trouble bipolaire. Nous avons montré ici qu'il y avait une mutation des gènes qui codent pour la synthèse d'une hormone qui s'appelle la mélatonine. Ils ont permis l'achat d'actimètres pour essayer de faire des corrélations entre les anomalies cliniques observées chez les patients et les mutations génétiques.

Ce sont eux aussi qui financent les bourses dont je vous ai parlé tout à l'heure. Grâce à un don de 200 000 € par an, nous avons pu créer les premières bourses de recherche en psychiatrie en France. Il n'y en avait pas jusqu'à présent. Un jeune chercheur qui voulait faire une thèse ou un post-doctorat n'avait pas de moyen de financer sa bourse.

Les laboratoires AstraZeneca ont donné 1 M€ à la fondation pour ouvrir ce nouveau réseau pour les dépressions résistantes ; il s'agit de patients hospitalisées quasiment à plein-temps dans des conditions souvent difficiles, avec une pathologie très lourde pour laquelle il n'y a pas d'innovation sur le plan des stratégies thérapeutiques. Nous réfléchissons au développement d'un certain nombre

d'actions de psychochirurgie pour traiter ces pathologies très lourdes mais le premier temps est d'arriver à les localiser. Ils sont souvent oubliés au fond des services de psychiatrie, hospitalisés depuis plusieurs dizaines d'années. Par cette action, nous donnons de la visibilité pour que ces patients puissent être évalués, connus, et que l'on puisse leur proposer des stratégies thérapeutiques.

Mme CHEVALIER.- Vous avez dit qu'il y avait une chaire d'excellence financée par ROTHSCHILD. Quelle est l'autre ?

Mme LEBOYER.- Il s'agit de la fondation Bettencourt qui a accepté de financer Thomas BOURGERON à l'Institut Pasteur, le premier chercheur au monde à identifier les premières mutations des gènes dans l'autisme infantile. Il l'a démontré au début des années 2000, à l'époque où l'on pensait encore qu'il y avait des anomalies dans l'autisme infantile qui étaient davantage liées aux anomalies mère-bébé. Nous avons été les premiers à identifier des mutations fonctionnelles de gènes qui codent pour des protéines synaptiques et qui montrent que c'est un trouble sévère du développement du système nerveux central. La fondation Bettencourt, après une évaluation très longue, plus d'un an, a accepté de financer cette chaire pour une durée de trois ans.

Mme CHEVALIER.- L'autre, c'est à trois ans aussi ?

Mme LEBOYER.- Un an renouvelable en fonction des résultats apportés cette année.

M. TOLLET.- On nous demande de financer à forte hauteur cette fondation. J'aurais voulu savoir pourquoi il ne nous est pas fourni un bilan financier. Nous avons déjà financé à raison de 1,5 M€ sur les années précédentes.

Mme LEBOYER.- 250 000 €.

M. TOLLET.- D'accord, mais je raisonne en termes de financement public, toutes les universités. Il y a un financement public très important. Il serait logique que nous sachions à quoi est utilisé l'argent, un bilan financier même sommaire.

Mme PONTIER.- Marion LEBOYER, vous a fait la présentation scientifique. Je demande à Monsieur BOUARD de répondre aux questions financières.

M. BOUARD.- Les comptes financiers certifiés de la fondation sont en ligne sur son site avec son rapport d'activité. Ils sont extrêmement clairs et faciles d'interprétation.

M. TOLLET.- Il ne s'agit pas de mettre en doute le fonctionnement mais de savoir quelle utilisation est faite globalement des ressources.

M. BOUARD.- Marion LEBOYER l'a explicité dans la présentation, l'objectif était de ne pas entamer le capital de 5,5 M€ qui a été constitué grâce aux fondateurs. Ce capital est placé et rapporte des intérêts qui permettent, en plus des contributions des partenaires privés, l'activité de la fondation.

Outre les crédits fléchés par Lilly, Servier et d'autres laboratoires, vous avez entre 150 000 € et 200 000 € d'intérêts annuels du placement de ces 5,5 M€ qui permettent de financer l'activité de recherche en psychiatrie.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous sommes représentés en tant qu'université. Quand nous avons voté notre contribution à ces deux fondations en 2007 (il y a une autre fondation dans laquelle nous sommes mais que nous ne coordonnons pas), nous avons en même temps acquis des places au Conseil d'administration de la fondation. La fondation a un Conseil d'administration et des commissaires aux comptes. C'est extrêmement formalisé. Je reçois régulièrement les documents.

Nous y allons, Luc HITTINGER représente l'université. Nous recevons tous les documents. La procédure habituelle d'un conseil d'administration est tout à fait respectée voire plus si je puis dire. C'est extrêmement organisé. Ce qu'il faudrait, c'est que Marion LEBOYER précise ce que la fondation fait des intérêts, combien les intérêts ont rapporté.

M. TOLLET.- Quelle utilisation, dans quel domaine ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Quel pourcentage pour l'activité de recherche, pour la communication, pour la masse salariale, pour les investissements, etc.

Mme LEBOYER.- Je précise un point. Notre objectif est de ne pas toucher au capital mais de vivre sur les revenus du capital. Ces fondations sont dissoutes si elles n'ont plus de capital. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Nous n'avons le droit de dépenser que 18 % du capital par an pour préserver l'outil.

L'objectif est de créer des fondations pérennes et de ne pas les transformer en agences de moyens qui distribueraient leur capital et qui n'existeraient plus au bout de quatre ans. L'idée est de constituer des structures pérennes.

Je crois que nous avons parfaitement respecté cet objectif qui est d'utiliser les revenus du capital plus les moyens récupérés du privé ou du public pour porter les actions de la fondation. Sur l'utilisation, je n'ai plus les chiffres en tête...

M. BOUARD.- Sur le compte de résultat 2010, la part des salaires représente 237 000 € à peu près, 100 000 € de charges sociales et un peu moins de 400 000 € de charges.

Mme LA PRESIDENTE.- En pourcentage ?

Mme LEBOYER.- C'est plus de 50 % pour la partie recherche. C'est sur le site de la fondation.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- En 2010, c'était 62 % pour la recherche, 19 % pour les frais de fonctionnement et 13 % pour la communication. C'est quand même beaucoup en dehors de l'activité de recherche. Ce sont des choses que nous regardons dans les comptes des ONG. Il me semble que c'est assez élevé pour des frais de fonctionnement.

Mme LEBOYER.- Nous essayons de réduire au minimum.

M. PICARD.- Quelle est la politique de la fondation en matière de brevets ? Si vous collaborez avec des laboratoires pharmaceutiques, c'est pour déboucher sur des traitements et des molécules chimiques. Quel est le contenu des accords au niveau des brevets ?

Mme LEBOYER.- C'est un point de conflit avec le ministère de la Recherche. Quand nous avons déposé les statuts de la fondation, le ministère nous a donné lui-même les conventions. Ce n'est pas nous qui les avons rédigées. Il demandait que les brevets aillent uniquement au ministère et aux membres fondateurs et rien à la fondation. Ce point est en suspens. Nous avons rédigé des conventions que j'ai présentées moi-même au ministre de la Recherche fin décembre et qui sont en train d'être relues.

M. PICARD.- Dans le système d'origine, les brevets sont au nom de l'Etat et pas de la fondation.

Mme LEBOYER.- Oui, il n'y a aucune propriété intellectuelle pour les fondations.

M. PICARD.- Puisque vous travaillez avec un laboratoire pharmaceutique, il ne va pas travailler pour rien.

Mme LEBOYER.- L'industrie fait des dons non fléchés. Ce ne sont pas des partenariats particuliers. Il n'y a aucun partenariat pour le développement de quelque chose. On utilise le statut de la fondation qui fait que les dons sont déductibles des impôts. Ce ne sont pas des dons qui les engagent ou qui

nous engage sur quelque chose de particulier. Ils nous demandent de développer telle ou telle action mais il n'est pas signé de convention qui explique qu'ils auront une partie d'un brevet.

M. PICARD.- Si vous débouchez sur un traitement thérapeutique avec des molécules chimiques, que se passe-t-il ?

Mme LEBOYER.- C'est régi par les conventions avec l'Etat et pas avec les partenaires privés. Ce ne sont pas des dons fléchés. C'est du mécénat.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce sont les textes du mécénat qui s'appliquent pour les contributions des privés à la fondation.

M. ZEHOU.- Vous demandez 250 000 € à l'Université. Puisque ce sont les intérêts qui seront investis, où est investi le capital ? Avez-vous une charte d'éthique ? Y a-t-il des choix au niveau des investissements ? On peut avoir la vision de vouloir investir là où il y a le plus de rendement.

Mme LEBOYER.- Nous avons un trésorier et un président qui travaillent sur ce point. Nous avons fait des investissements très raisonnables pour ne prendre aucun risque avec ces financements publics.

M. BOUARD.- Je peux illustrer les propos de Marion LEBOYER, ce sont des placements très connus de tout le monde, du citoyen lambda. Ce sont des livrets A, des comptes épargne, des fonds communs de placement et des placements en obligations. Ce sont des placements très sûrs autant que les Etats le sont.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Un livret A est uniquement pour les particuliers ?

M. BOUARD.- Non. Vous avez des obligations Thalès, des obligations EDF. Ce sont des placements qui rapportent peu mais qui sont sécurisés.

Mme CHEVALIER.- Pour compléter la question du représentant de l'UNEF, on nous demande de voter un budget de notre établissement c'est-à-dire un budget public d'un financement public mis à disposition pour capitalisation d'une société privée qu'est la fondation.

Mme LEBOYER.- Oui.

Mme CHEVALIER.- C'est quand même étrange sur le principe.

M. BOUARD.- La fondation est privée au même titre qu'une association. Elle a une vocation d'intérêt public. Ce n'est pas une structure lucrative.

M. WOLKENSTEIN.- Il faut rappeler pourquoi ces fondations ont été créées. Il s'agit de débloquent un certain nombre de verrous qui permettent à la recherche de s'épanouir. Cela passe par des structures qui ne sont pas habituelles pour nous, qui sont une gestion de droit privé. Il ne s'agit pas à mon sens d'une privatisation de la recherche, il s'agit de passer à une recherche publique avec un fonctionnement de droit privé.

Pour nous, en médecine c'est quelque chose de fondamentalement pratique parce que cela nous permet de sortir d'un carcan qui bloque pour beaucoup de choses.

Cela peut paraître particulier. C'est vraiment un point-clé, le capital est bloqué. Evidemment, on ne peut pas gérer une fondation uniquement avec les intérêts. C'est malheureusement ainsi. Si vous trouvez des investissements suffisamment rentables pour le faire, c'est qu'ils sont à risque et, à la fois l'éthique et la loi obligent les fondations à avoir des placements sûrs.

C'est particulier parce que c'est nouveau mais, à mon sens, c'est quelque chose qui, en termes d'évolution de la recherche, est inéluctable. J'insiste lourdement sur le fait que cela n'est pas une privatisation.

M. PICARD.- Compte tenu de ce que vous dites, c'est une raison de plus de la part du secteur public de demander des comptes détaillés à une association ou à une fondation. Je l'enseigne en finances publiques, comment faites-vous pour échapper aux règles de la comptabilité publique ? Vous en sortez en créant une association, une fondation, vous vous affranchissez de toutes les règles en matière de traitement, de rémunération, etc.

C'est peut-être un argument de plus pour dire que l'on ne peut pas donner de l'argent sans vue détaillée de ce qui se passe.

M. WOLKENSTEIN.- Les fondations de coopération scientifique ont été souhaitées par le ministère. Il ne s'agit pas d'un montage qui a été fait pour échapper à la loi du public. C'est l'Etat qui souhaite simplifier la démarche de dépense des finances.

Mme LA PRESIDENTE.- A une époque, dans cette université, les petites associations de gestion de la recherche fleurissaient dans tous les bureaux. Nous n'en sommes plus là. C'est une fondation. L'Etat, l'APHP, le CEA, l'INSERM et toutes les universités sont représentés dans son Conseil d'administration.

Je vois à quoi vous faites allusion et à juste titre. C'est vrai qu'il aurait peut-être fallu vous mettre le lien. Sur le site de la fondation, il y a toutes les informations. Je les reçois toutes, je ne dis pas que je lis tout en détail mais Luc et Georges sont extrêmement vigilants. Notre université ne méconnaît pas les documents financiers de cette fondation.

Mme LEBOYER.- Nous sommes encore plus vigilants et encore plus surveillés dans le cadre de ces fondations. Nous présentons de façon très détaillée à chaque Conseil d'administration l'ensemble des comptes qui sont vérifiés par le commissaire aux comptes qui présente les choses lui-même avec le trésorier, et vos représentants sont présents, ils sont très assidus et sont toujours là.

Il y a eu deux Conseils d'administration depuis 2007 chaque année où tout cela a été présenté précisément.

M. DUBOIS-RANDE.- Je voulais faire remarquer que c'est le seul moyen aujourd'hui (ou alors l'université donne 1 M€, 2 M€ ou 3 M€) de faire avancer la recherche sur un certain nombre de grands domaines très compétitifs au niveau européen. Le seul moyen d'y arriver, c'est d'avoir des structures où l'Etat et l'université sont représentés avec un esprit de mécénat qui est tout à fait courant.

Il serait souhaitable que l'Université ait une fondation également. Cela lui permettrait de rentrer dans le vif du sujet. D'autres universités en France, pas des universités de droite, loin de là, ont des fondations. C'est souhaitable. Cela permettrait à l'ensemble des participants de l'Université de savoir comment on fait de la recherche pour être compétitif sur le plan international.

Mme LA PRESIDENTE.- Je ne vous proposerai pas cela à la fin de ce Conseil !

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous sommes extrêmement sensibles aux thèmes de recherche que vous développez. Nous en comprenons tout à fait l'importance. A titre personnel, nous avons tous été confrontés à ce genre de problème, nous savons qu'il y a beaucoup de choses à faire au niveau de la recherche. Nous vous avons même soutenus de façon exceptionnelle (je parle des élus FSU) pour une chaire d'excellence alors que nous étions contre. C'est la seule chaire pour laquelle nous avons voté pour.

Mme LA PRESIDENTE.- Les deux de médecine, celle du VRI aussi.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous sommes convaincus de l'importance de tout cela mais nous avons une responsabilité au moment du vote. Or, nous manquons d'éléments au niveau financier pour prendre une décision. C'est dommage. Peut-être pouvons-nous remettre ce vote à un prochain Conseil

d'administration, je ne sais pas. Monsieur SERNE n'est pas là pour le dire mais les conseillers ont une responsabilité et l'engagent au moment d'un tel vote.

Ce n'est pas un manque de confiance. Nous imaginons bien que cela a été certifié, mais il est difficile de s'engager sans avoir les éléments de détail. Si j'ai bien compris, l'argent que l'on donnerait à la fondation serait placé.

Mme LA PRESIDENTE.- Le capital est placé.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je ne comprends pas pourquoi c'est en capital et pas en fonctionnement.

Mme LEBOYER.- Parce que vous êtes membres fondateurs. Cette université coordonne l'ensemble du dispositif.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je ne vois pas l'intérêt d'augmenter le capital.

Mme LEBOYER.- C'est ce qui assure les intérêts, donc le fonctionnement et la pérennité de la structure.

M. PICARD.- C'est comme le Grand Emprunt.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je ne sais pas si beaucoup mettent de l'argent de côté dans la salle !

Mme LA PRESIDENTE.- Quand l'équipe de recherche de Marion LEBOYER et pas la fondation veut candidater à un appel d'offres de l'Université ou veut présenter au moment du budget des demandes de subvention d'investissement au même titre que les autres équipes, elle le fait et, à ce moment-là, l'Université joue son rôle habituel de soutien au fonctionnement ou à l'investissement.

Là, nous parlons du choix qui a été fait sur un secteur d'excellence de l'Université à un moment donné. Nous ne l'aurions pas fait sur n'importe quel secteur à l'intérieur même de la médecine. Dans ce secteur, notre choix initial qui a été de pousser la psychiatrie à Chenevier-Mondor a été reconnu puisque vous avez obtenu le CTRS que nous coordonnons, nous n'en coordonnons pas d'autre, c'est notre seul CTRS qui nous rend très visibles. J'en entends parler à beaucoup d'endroits. Quand on va au CEA justement, s'il y a une équipe qui est extrêmement connue, c'est bien la vôtre.

Nous avons investi sur cette équipe, vous avez ensuite eu le succès des cohortes puisque vous avez été retenus pour être financés dans le cadre du Grand Emprunt pour des cohortes de patients en maladie mentale. Par ailleurs, vous êtes en train de porter avec Paris 6 un Labex extrêmement original et nous vous avons soutenus.

Au début de mon mandat, vous m'aviez bien expliqué cette différence en France, cette méconnaissance des études neurologiques et de la psychiatrie. Enormément de progrès ont été faits et votre notoriété a permis que le lien se fasse. Je ne pense pas que cela aurait été possible sans le CTRS. Je vois bien ce que tout cela nous apporte.

Les documents de la fondation sont des plus clairs. Il faut bien voir que c'est comme le VRI ou l'Institut du vaccin contre le Sida et les hépatiques dont nous avons fait l'inauguration voici deux jours, là aussi avec une présence du mécénat qui est importante à travers Sidaction. Nous sommes une université pluridisciplinaire, nous ne sommes pas Paris Descartes, nous n'avons pas mille et une façons, y compris dans le secteur médical, de nous rendre extrêmement visibles sur la place nationale et internationale dans un domaine qui est dur.

Je le dis comme présidente. Nous serions en difficulté financière, je vous inciterais à la prudence. Mais nous avons la chance d'être une université qui a une capacité d'investissement sur le futur. Nous avons la capacité, grâce à nous tous, de pouvoir investir sur le futur et de soutenir des projets qui ont de l'ambition. Le sujet est pour moi politique, il n'est pas technique.

Par ailleurs, puisque cette décision ne sera effective qu'à la décision budgétaire modificative, je souhaite un vote de principe aujourd'hui. C'est un vote politique qu'il faut faire et pas financier. La situation financière de l'Université est bonne, extrêmement saine. Je préférerais personnellement d'ailleurs qu'elle ne soit pas à ce point saine qu'un gouvernement futur se dise que le fonds de roulement est tellement bon que l'on pourrait y puiser dans une situation de crise.

Ma neutralité dans ce sujet est totale. Je m'en vais, cela n'est pas mon problème. Je parle vraiment de l'avenir de l'Université, de notre visibilité, de notre notoriété et de l'avenir d'une cause. Je pense que vous pouvez aujourd'hui faire un vote de principe sur l'abondement de cette fondation à hauteur de 50 000 € par an.

Ce vote sera confirmé en DBM 1. D'ici là, nous vous enverrons tous les documents de la fondation. Dans cette période financière, je vous mets en garde contre le fait de camper. De même qu'il faut faire les travaux, il faudra les accélérer autant que nous pouvons le faire. Ce n'est pas la peine d'avoir un fonds de roulement trop important.

En même temps, le fonds de roulement, ce n'est pas pour le fonctionnement. Je plains les universités qui puisent dans leur fonds de roulement pour le fonctionnement. Le fonds de roulement, c'est pour l'investissement. Ce que vous nous demandez, c'est un investissement.

Je le vois avec Luc HITTINGER qui regarde avec moi ces documents, il attire mon attention sur différents sujets. C'est une fondation qui est extrêmement bien gérée. Je comprends que pour la DBM vos successeurs veuillent avoir le document mais il faut au moins faire ce vote de principe qui permettra à Marion LEBOYER de repartir avec un accord politique.

M. DUSSABLE.- Les conditions de développement de la recherche en France ne sont pas très bonnes. Il faut passer par ce détour pour avoir des financements. Nous avons été convaincus par les développements sur les garanties qui ont été prises. Il n'y a pas d'obstacle à ce que cette décision de principe soit prise.

M. WOLKENSTEIN.- Je ne voudrais pas qu'il y ait une sanction sur le principe des fondations qui ne sont pas un détournement. C'est quelque chose qui a été voulu par le ministère. On peut le contester en termes de politique mais, localement, je ne pense pas qu'il faille sanctionner un principe qui a été voulu par le ministère pour un projet local qui est bon.

Je suis tout à fait d'accord sur le fait que les fondations ne sont pas le système que j'aurais souhaité pour faire sortir la recherche du marché public. A titre personnel, je suis contre ce jeu de la fondation, ce n'est pas ainsi que j'aurais géré mais, localement, on ne peut pas demander à Madame LEBOYER de réformer le système de la recherche en disant : « Je ne souhaite pas de fondation ».

M. TOLLET.- Compte tenu que le financement est sur du long terme (2012-2016), si c'est pour un vote de principe, il n'y a pas péril en la demeure si l'on reporte le vote d'aujourd'hui en attendant d'avoir quelques éléments financiers qui nous permettent de voter sans difficulté ensuite. C'est notre demande.

M. GEIGER.- Je suis désolé de prendre la parole. Je suis invité en tant que directeur de composante et l'IUFM n'est pas du tout concerné excepté dans la solidité financière des fonds de réserve de l'Université, mais c'est un sujet tout à fait différent.

Dans une autre période, dans les années 80, lorsque les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies se sont mis en place, il s'agissait de partenariats entre le ministère en charge de la Recherche, qui était le grand ministère Chevènement, et les Régions. La seule disposition qui a été

trouvée pour faire collaborer ces institutions dont la couleur politique n'était pas tout à fait la même, en particulier en région Ile-de-France, a été un régime associatif.

C'est ainsi que les transferts de technologies ont pu démarrer en association des fonds d'Etat, des fonds du ministère de l'Industrie et de la Recherche à l'époque, du Conseil régional d'Ile-de-France, de l'ANVAR. A ce titre, le centre régional d'innovation et de transfert des technologies en génie biologique et médical qui a été présidé par Daniel LAURENT, président de notre Université à l'époque, a pu se mettre en place.

Je ferme cette parenthèse mais, de temps en temps, d'autres types de structures permettent d'avancer. Dans la décision de principe que les conseillers pourraient prendre aujourd'hui, cela donne une légitimité pour étudier la possibilité, lorsque le compte financier sera adopté, pour lancer cette étude alors qu'autrement il n'y a pas de légitimité pour étudier la faisabilité financière.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous êtes un Conseil d'administration qui pendant quatre ans a souvent entendu parler de FondaMental, de nos recherches en psychiatrie. Il y a une cohérence à ce que nous ayons un vote de soutien à cette fondation, un vote de principe politique, avec un a priori sur 50 000 € pendant quatre ans. Le vote technique se fera au moment de la DBM dans le cadre de la DBM. A ce moment-là, c'est l'administrateur qui viendra présenter.

Mais, sur le plan du choix scientifique, du soutien à cette fondation, c'est moi qui l'ai porté la première fois et je veux le porter une deuxième fois. Je pense que c'est la continuité politique pour mon mandat et pour ce Conseil qui a eu la générosité de voter les chaires d'excellence qu'une partie de mes collègues n'appréciaient guère.

Il faut être cohérent politiquement, la technique et la vérification financière se feront au moment où cela devra être fait puisque le budget a déjà été voté en novembre. C'est ma proposition. Chacun est libre de voter.

Mme FOURRES.- Nous avons quelques changements dans les procurations.

Monsieur CEGIELSKI n'a plus que la procuration de Monsieur SAVY puisque Madame MILLOT est arrivée.

Monsieur TOLLET a la procuration de Madame CHEVALIER.

Madame LABORDE-MILAA a la procuration de Madame DEVILLE-CAVELLIN et de Madame GUILLOUX. Les autres sont sans changement.

(Madame la Présidente soumet le principe d'un abondement pendant quatre ans de 50 000 € à confirmer en DBM au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent le principe d'un abondement pendant quatre ans de 50 000 € à confirmer en DBM à la majorité (19 voix pour, 7 abstentions)

3. ORGANISATION DES ETUDES, PEDAGOGIE ET VIE ETUDIANTE

3.1 Adoption des modalités d'organisation et d'évaluation des connaissances des Masters (modalités ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)

Mme BILLON.- Quelques diapositives pour resituer le document que l'on vous demande d'adopter ce matin.

Ce document se situe dans le cadre de l'évolution des documents de cadrage relatifs aux études. Il y a trois documents de cadrage :

- la charte des examens

- le cadrage Licence pour simplifier
- le cadrage Master

Aujourd'hui, on ne vous demandera d'adopter que le cadrage Master.

L'évolution de ces documents se situe dans le cadre des engagements qui ont été pris voici un bon moment déjà auprès des étudiants et auprès des directions de composantes. Ces documents, en dépit du fait qu'ils aient été examinés et réactualisés en 2009, ont encore besoin d'un toilettage, notamment du fait de changement de textes comme l'arrêté Licence.

Concernant la charte des examens qu'un nouveau CEVU et un nouveau Conseil d'administration auront à adopter à la fin de l'année universitaire, un premier travail a été fait par les commissions CEVU et un certain nombre de premières propositions ont été faites concernant l'actualisation et la réorganisation du document pour l'ensemble des cursus.

La charte des examens à l'heure actuelle est valable pour les composantes de droit commun mais pas pour les IUT qui ont leur propre charte. Or, quand on compare les contenus, c'est à peu près la même chose. Ce serait logique mais cette discussion n'a pas encore eu lieu avec les IUT. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas été au bout de ce travail.

Il a été fait au sein de ce groupe de travail des propositions de nouvelle règle en cas de retard à un examen. C'est un point crucial. Nous sommes confrontés régulièrement à des problèmes de retard des étudiants aux examens. Une discussion a commencé à être menée. Je ne vais pas aller plus loin parce que le nouveau document ne sera pas présenté aujourd'hui.

De même, la prise en compte d'une façon claire de l'évolution des nouvelles technologies. Nous pensons par exemple à l'utilisation éventuelle des Smartphone en salle d'examen.

Le travail sur cette charte a commencé, il n'est pas terminé, il devra continuer, un nouveau texte devra être proposé et soumis au Conseil au printemps 2012.

Concernant le cadrage Licence, le CEVU de 2009 avait fait un gros travail de toilettage du document. Le cadrage actuel est déjà assez complet mais il y a eu ce nouvel arrêté Licence du 1^{er} août 2011. Il y aura des réajustements à faire pour tenir compte de ce nouvel arrêté.

Là aussi, le travail est à terminer avec un passage en Conseil d'ici à la fin de l'année universitaire.

Pour ce qui est du document qui vous est proposé aujourd'hui à l'adoption, le cadrage Master, j'ai pensé bon de vous indiquer la méthode de travail qui a été utilisée pour aboutir à ce document. Un travail important a été fait à partir du cadrage existant qui était assez léger contrairement au cadrage Licence, le cadrage Master de notre Université était assez léger et les textes ministériels très peu explicites sur les Masters.

Nous sommes confrontés chaque année à l'examen de l'ensemble des contrôles de connaissance des Masters de l'université dans les commissions CEVU du printemps pour une présentation des modifications. Nous avons constaté au fil du temps que des questions revenaient régulièrement dans cette commission CEVU et au CEVU et qu'il fallait fixer davantage les choses pour que ces questions puissent être réglées.

A partir de ces deux documents, des groupes de travail CEVU élargis aux composantes ont été constitués. Bien sûr, il a fallu que les composantes aient connaissance des propositions faites par le groupe de travail. A partir de ces groupes de travail, un premier projet a été élaboré, envoyé aux

directions de composantes et il y a eu une navette pour qu'un document, qui ait a priori l'assentiment des composantes, puisse être proposé au CEVU.

Il n'était pas question au CEVU du 9 janvier, quand nous avons présenté ce document, qu'une discussion très importante s'engage. Il valait mieux faire le travail en amont.

C'est le document que vous avez dans vos dossiers qui a été adopté au CEVU du 9 janvier, qui doit être soumis à ce Conseil d'administration pour être appliqué à la rentrée 2012.

En termes de perspective, il faut poursuivre les travaux toujours en concertation avec tous les acteurs concernés. C'est très important pour que tout le monde soit au courant de ces documents et se les approprie, les élus étudiants qui sont les premiers concernés mais également les enseignants, les IATOS et les représentants des composantes pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

Si vous adoptez le cadrage Master ce matin, il restera à finaliser et à présenter devant les conseils les deux autres documents à savoir la charte des examens et le cadrage Licence.

Au cours des discussions dans les groupes de travail, il a paru important de rassembler l'ensemble de ces documents dans un document unique. Il existe des redondances entre la charte des examens, le cadrage Master et le cadrage Licence. Le fait de travailler sur un document unique permettra que ces redondances n'existent plus et que ce document soit la référence, aussi bien en termes de charte des examens que de cadrage Licence et Master.

Je suis prête à répondre à des questions soit en général, soit sur le document qui s'intitule « Modalités d'organisation et d'évaluation des connaissances des Masters » qui sera soumis au vote.

Mme LABORDE-MILAA.- J'ai une question sur le calendrier. J'ai vu sur le PowerPoint des réflexions sur le nouveau cadrage Licence en 2012 pour application en 2012.

Mme BILLON.- A la rentrée 2012-2013.

Mme LABORDE-MILAA.- J'avais compris que nous appliquions la nouvelle licence en 2014.

Mme BILLON.- Il existe plusieurs étapes. Pour le nombre d'heures, c'est 2014. Dans le document du nouvel arrêté, à l'article 16, il est dit explicitement par le ministère que cela concerne les examens. Cela doit être appliqué à la rentrée 2012-2013 pour tout le monde mais, vous avez raison, c'est en deux parties.

Mme PINSON.- Il y a deux éléments :

- l'arrêté en tant que tel avec ce fameux article 16 décalé en termes d'application mais l'arrêté est applicable dès maintenant,
- l'évaluation des licences sur 2014.

Nous sommes bien dans un calendrier d'évaluation de nos formations et des licences au vu du nouvel arrêté pour 2014, mais l'arrêté s'applique maintenant. Ce sont deux choses différentes.

Mme LABORDE-MILAA.- On va déposer la nouvelle offre de formation en 2013.

Mme PINSON.- Oui. Le ministère regardera par rapport à cela les 1 500 heures. Mais les dispositions de l'arrêté sont applicables depuis le 1^{er} août 2011 excepté l'article 16 qui a fait l'objet d'un dispositif spécifique. Ce que vous évoquez sur 2014, c'est autre chose, c'est le dispositif d'évaluation des formations.

Mme LABORDE-MILAA.- On ne peut pas réfléchir aux licences sans en même temps réfléchir aux volumes d'heures.

J'ai des remarques avec une proposition de formulation à ajouter et retrancher.

Page 1, pour « *Modalités de compensation* » : « *En deuxième année de Master, la compensation au premier semestre est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique* », cela peut paraître éventuellement un peu flou voire arbitraire. Je pense qu'il faudrait à minima le justifier pour que ce soit éventuellement acceptable par tous, éventuellement en ajoutant « *est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique sur la base de la répartition des enseignements fondamentaux.* »

Mme BILLON.- Ou d'autres critères.

La formulation large que l'on retrouve à plusieurs reprises dans ce document a été voulue par les membres de la commission pour laisser toute latitude aux composantes. Dans une composante, ce sera tel critère, dans une autre tel autre critère. Ce ne seront pas les mêmes critères. Nous ne pouvons pas être exhaustifs si nous commençons à donner des critères. Cela permet tout.

Mme PINSON.- Il est indiqué dans le paragraphe qui a la compétence de l'appréciation mais nullement les critères d'appréciation. Ce sont deux choses différentes. Si vous abordez les critères d'appréciation, c'est une autre discussion qu'il faudrait engager, qui n'a pas été évoquée au CEVU.

M. GIRAL.- Est-ce qu'il ne faudrait pas ajouter « semestre 3 et 4 » ?

Mme BILLON.- Oui.

Mme LABORDE-MILAA.- Un ajout par rapport aux stages, point 3 : « *Modulation de CTES qui pourrait être opéré selon que le stage se déroule en M1 ou en M2* ». En fait, quelques Masters ont un stage chaque année. Il faudrait écrire « *en M1 et/ou en M2* ».

Pour le jury du stage : « *Un représentant de l'organisme d'accueil est vivement souhaité* », est-ce que l'on ne pourrait pas ajouter quelque chose qui prendrait en compte le fait que parfois cela n'est pas toujours souhaité. On le sait, des stages se passent mal, de la responsabilité de l'étudiant ou de l'entreprise. Des rapports ou des mémoires peuvent être retoqués par l'entreprise. J'ai déjà eu ce cas, un mémoire critique sur les relations de travail à l'intérieur de l'entreprise. Il a fallu que l'étudiant fasse deux rapports de stage, un édulcoré et un pour la soutenance. Pourrions-nous ajouter « *à condition que les relations professionnelles soient mutuellement correctes* » ?

Mme BILLON.- Non ! Si quelqu'un de l'extérieur lit cela, cela nous discrédite.

Ce n'est pas parce que c'est vivement souhaité que c'est obligatoire. On peut mettre « souhaité » et enlever « vivement ».

Mme BILLON.- Cette partie a été relue par Philippe BIZEUL.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela veut dire que cela n'est pas obligatoire. Cette formulation ne rend pas obligatoire la présence.

Mme LABORDE-MILAA.- Page 2, s'agissant des modalités de réinscription au Master, est-ce que l'on pourrait mettre seulement la réinscription en première et deuxième année soumise à l'avis du jury ou de l'équipe pédagogique ? Parce que « *du responsable de formation sur proposition du jury* », ce n'est pas ce qui se produit et ce n'est pas souhaitable non plus. C'est bien sur proposition du jury, le responsable de formation étant en général le président du jury. Cela peut avoir un côté peu pratique.

M. GIRAL.- Je ne sais plus si en M1 l'inscription n'est pas de droit.

Mme BILLON.- Elle n'est pas de droit. Cela a été discuté en commission. Il y a des cas où des étudiants s'inscrivent et on ne les voit pas pendant l'année. Je pense que c'est ce qui est derrière. Ce n'est pas de droit.

Mme LA PRESIDENTE.- A partir du niveau Master, il n'y a pas d'automatisme. Avant, c'était l'opposition entre le DEUG et le niveau Licence et Maîtrise. Maintenant, c'est l'opposition entre le niveau L et le niveau M. Il est rare qu'un étudiant n'ait pas le droit de s'inscrire une deuxième année en M1.

Mme LABORDE-MILAA.- Que retient-on ?

Il faut enlever le responsable de formation.

Mme BILLON.- Oui, le responsable de formation fait partie du jury.

M. CEGIELSKI.- Sur les modalités de compensation, « *la compensation entre les semestres est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique* », il faudrait ajouter « *mais précisée dans les modalités de contrôle des connaissances* ». On décide avant l'année. Le 13 semble le dire mais je préférerais qu'on le dise là.

Mme BILLON.- Tout ce qui concerne ces points doit figurer.

M. CEGIELSKI.- C'est ce que dit le 13.

Mme BILLON.- Nous avons commencé à le mettre à quelques articles et nous avons constaté que c'était une obligation et à porter à connaissance de l'étudiant dans le livret de l'étudiant.

M. CEGIELSKI.- Par ailleurs, ce ne sont pas des jurys stage et des jurys mémoire de recherche mais des évaluations seulement. D'autant plus que dans tous les Masters une harmonisation est faite après. Il y a une évaluation avec deux membres mais une harmonisation. Or, si c'était un jury, on ne pourrait plus harmoniser.

On peut mettre « *lors de l'évaluation du stage* » mais ce n'est pas un jury.

Mme BILLON.- C'est un terme qui est très utilisé.

M. CEGIELSKI.- Non. Avec un jury, on ne peut plus revenir dessus.

Mme GUIMEZANES.- En principe, le jury est souverain. S'il y a une modification à apporter, il faut qu'il se réunisse à nouveau.

M. CEGIELSKI.- « L'organe d'évaluation » ?

Mme BILLON.- Cela ne me choquait pas parce que c'est un terme qui est utilisé.

Mme PONTIER.- Faut-il remplacer « jury de stage et de mémoire » par « l'organe d'évaluation » ?

Mme BILLON.- On peut écrire « communément appelé jury de stage », c'est la réalité.

Mme PONTIER.- Et la même chose pour le mémoire.

Mme LA PRESIDENTE.- Ce document est interne ?

Mme BILLON.- Oui.

M. PICARD.- Vous pouvez avoir le recours d'un étudiant qui a connu sa note à l'issue du jury de soutenance de stage, les notes ayant été harmonisées vers le bas, et qui conteste en disant que l'on n'avait pas le droit de toucher à la note du jury.

Mme LA PRESIDENTE.- Normalement, il ne faut pas connaître ses notes à l'issue d'une épreuve.

Mme PONTIER.- Remplaçons-nous les deux termes « jury de stage » et « jury de mémoire » ?

C'est le terme « jury » qui pose problème puisque, juridiquement, il laisserait entendre qu'il y a définitivement accord.

Je suis incapable de trancher.

M. PICARD.- « L'évaluation est réalisée par deux personnes ».

Mme BILLON.- Non, ce n'est pas exact. L'évaluation du stage peut comprendre une note de quelqu'un de l'entreprise. C'est ambigu de mettre cela. Je ne suis pas d'accord.

M. PICARD.- Il ne reste que l'organe d'évaluation.

Mme BOIVIN.- Vous ne vous en rendez pas compte parce que vous êtes dans le feu de la discussion mais cette formulation est extrêmement bizarre. Si les étudiants ont communication de ce type de document, il faut trouver un terme plus intelligible et moins étrange.

M. ZEHOU.- J'aurais bien mis l'évaluation, mais l'évaluation, ce n'est pas simplement les deux enseignants qui la font.

M. WOLKENSTEIN.- « La soutenance du rapport de stage et du mémoire de recherche se fait devant deux évaluateurs au minimum. »

Mme PONTIER.- « La soutenance du rapport de stage ou de pratique professionnelle est réalisée en présence de deux évaluateurs au minimum dont au moins un enseignant de la formation.

« La soutenance de mémoire de recherche est réalisée en présence de deux évaluateurs au moins enseignants de la formation. »

Cela vous convient-il ? (*Accord du Conseil*)

M. DUSSABLE.- Sur le cadrage Master, je participe au comité de suivi Master qui n'a pas donné d'avis spécifique à ce sujet mais qui a donné des avis sur différents sujets qui contribuent à ce cadrage.

Au premier abord, je vois une modalité d'évaluation qui n'est pas envisagée, qui est le travail sur projet. Au niveau Master, il est constitutif de la formation. Je ne sais pas si c'est pratiqué à l'UPEC. C'est redoutable parce que cela suppose l'évaluation d'un travail collectif, mais il me semble que cela doit être envisagé dans les modalités d'évaluation.

Mme BILLON.- Oui, mais si c'est prévu dans la maquette du Master, l'évaluation est prévue dans la grille d'évaluation du Master. Nous ne l'avons pas mis en tant que tel mais, si cela existe, cela figure dans les différentes modalités d'évaluation du Master.

M. DUSSABLE.- Ce n'est pas simple parce que c'est un travail collectif.

Mme BILLON.- Cela varie d'un Master à l'autre. Pour un travail collectif, c'est peut-être plus compliqué de mettre une modalité d'évaluation très précise dans ce document. Il faut aussi, dans certains domaines, laisser latitude aux équipes pédagogiques de leurs moyens d'évaluation. S'il y a des projets, ils figurent dans la grille et ils sont évalués. Il est indiqué à l'étudiant comment ils seront évalués.

M. PICARD.- Une note plancher est-elle égale à une note éliminatoire ?

Mme BILLON.- Oui. Nous l'avons laissé à l'appréciation.

M. ZEHOU.- Ces modalités n'ont pas été votées à l'unanimité. Les élus UNEF étaient globalement contre pour plusieurs raisons. Beaucoup de décisions comme la compensation au M2 ou les notes plancher ou la réinscription ou le Master 1 n'étaient pas du tout fixées par les modalités. Par exemple, nous défendions qu'un étudiant avait droit de se réinscrire en Master 1 après avoir redoublé.

Cela laisse toute liberté à l'équipe pédagogique de choisir les modalités lors de sa maquette. Or, nous voudrions que ces modalités puissent fixer un seuil des bases pour élever les modalités d'organisation et d'évaluation vers le haut.

Je ne voterai pas pour ces modalités qui peuvent empêcher un étudiant en Master 1, s'il redouble son année, de ne pas avoir le droit de se réinscrire.

M. ARDOIN.- Pour abonder dans le sens de Madame BILLON, pour les projets, et même pour les redoublements, on estime qu'au vu du nombre de Masters 1 et 2, de la diversité et de la différence entre les UFR, surtout en Master 2, cela doit être laissé à l'appréciation des équipes pédagogiques puisque ce sont elles les plus compétentes. A faire un cadrage beaucoup trop serré, cela sera trop compliqué pour les équipes pédagogiques de se conformer aux règles qu'on leur fixera et cela sera impossible. Si l'on estime qu'il ne doit pas y avoir de projet dans ce Master 2, il n'y en aura pas. Si on les force, cela chamboulera les maquettes.

Mme PONTIER.- S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Mme FOURRES.- Un changement dans les procurations, Monsieur PALAU, en plus de la procuration de Monsieur GUARINO, vous avez celle de Madame CADENAT.

Mme FAURE.- Aujourd'hui, de plus en plus d'étudiants, pour des raisons de travail, étalent leur cursus sur plusieurs années, notamment en Master. Il ne faudrait pas arriver à des effets pervers tels que les gens bloquent certaines matières de Master pour redoubler en Master 1, avec les problèmes que cela poserait de droits de bourse. Dans un cursus Master, il y a 9 semestres de bourses.

J'alerte pour qu'il y ait une certaine souplesse tenant compte des situations sociales. Cela évolue beaucoup dans ce secteur. Au CEVU, je ne l'ai pas dit mais je le dis ici au titre du SGEN-CFDT, il y a de plus en plus de problèmes sur les cursus. Nous en discutons récemment avec la commission « assistantes sociales » du SGEN, il faut en tenir compte aujourd'hui, nous ne sommes plus sur des cursus totalement cellulaires. Il y a des parcours, les gens travaillent. Il faut alerter les jurys.

Que met-on en place ? Est-ce que des commissions sociales se réunissent avec une assistante sociale ? Quelle procédure dans le cas d'une interprétation stricte du texte ?

Mme BILLON.- Il existe des régimes spéciaux d'études.

Dans de tels cas, il existe des contrats pédagogiques. S'il existe une bonne raison pour un étudiant d'étaler ses études, c'est toujours possible mais c'est en lien avec l'équipe pédagogique et à travers un contrat pédagogique.

Mme FAURE.- Le rapport du médiateur a alerté sur le problème des recours d'étudiants dans des situations de ce type.

Mme BILLON.- Je pense que c'est possible mais il faut que ce soit acté quelque part.

Mme FAURE.- Il y a des individus derrière.

M. ARDOIN.- Quand on établit la norme, on ne l'établit pas en fonction des cas exceptionnels. On établit la norme et il faut prévoir tous les cas exceptionnels et un dispositif pour prendre en compte les personnes qui ont des difficultés économiques et sociales. Là, nous votons sur la norme qui s'appliquera à tous les étudiants. Il ne faut pas oublier le principe.

Mme PONTIER.- Nous sommes à présent en mesure de voter sur ces modalités.

M. CEGIELSKI.- Les membres du jury ne sont pas insensibles à ce point. Quand on n'a jamais vu quelqu'un de l'année, je ne vois pas pourquoi on l'accepterait. Nous connaissons les conditions en général, nous leur avons demandé. Nous ne sommes pas si insensibles que cela.

(Madame la Présidente soumet le document présenté amendé au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent le document à la majorité (22 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre).

3.2 Approbation de la demande d'habilitation d'une capacité de médecine en technique transfusionnelle (demande ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)

Mme PONTIER.- C'est quelque chose qui a été présenté au CEVU. Pour la proposition de création de DU toujours sur le centre en partenariat avec l'EFS, nous avons demandé au Docteur France NOIZAT-PIRENNE de venir.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons sur notre site à Mondor une des implantations de l'Etablissement français du sang dont le siège est à Saint-Denis. L'EFS est dirigée par Gérard TOBELEM. Il existe plusieurs implantations de recherche dans divers CHU. L'implantation de recherche Ile-de-France est chez nous. C'est un centre dont j'ai à la fois vu la pose de la première pierre et que j'ai inauguré. Cela ne m'est arrivé qu'une fois, c'est tout à fait exceptionnel.

C'est un très beau bâtiment que vous avez en face de l'arrière de la pyramide. Il serait bien d'expliquer le type de recherche qui est fait. Je peux vous dire que la visite vaut la peine. La première fois que vous voyez de grands chaudrons de cordons ombilicaux qui fournissent des cellules, vous êtes estomaqué. On imagine autre chose. A partir du cordon ombilical, vous pourrez expliquer quels sont les produits élaborés.

Nous avons la chance d'avoir sur notre site une activité de recherche extrêmement innovante autour des produits sanguins en train de devenir un médicament.

C'est une activité qui se tisse avec une partie de notre activité de recherche autour de l'axe régénération tissulaire, cellulaire et des organes. C'est un axe identifié comme un axe fort du CHU Mondor et des sciences avec le CRET. C'est dans cet axe que le CRET, qui est une équipe de sciences, s'insère.

Nous avons proposé à l'EFS, voici deux ou trois ans, de construire un étage supplémentaire. L'EFS a fait ce choix de construire un étage supplémentaire qu'il occupe à moitié et dont l'autre moitié sera occupée par des équipes de recherche correspondant à nos projets scientifiques de façon à densifier encore la recherche entre notre université et l'Etablissement français du sang.

Vous retrouvez cette volonté que nous avons eue depuis des années de faire en sorte que notre recherche médicale soit la plus cohérente possible avec les partenaires territoriaux. Nous vous présentons aujourd'hui le volet collaboration de formation avec l'Etablissement français du sang. La collaboration scientifique s'est tellement bien passée avec l'Etablissement français du sang qu'après quelques autres essais, Gérard TOBELEM s'est adressé à nous pour voir si l'on ne pouvait pas travailler sur les formations. Cela rentre dans notre projet école de santé et élargissement des formations au-delà du strict médical qui était jusqu'ici notre spécialité.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Pour renforcer ce que vous venez de dire, l'hôpital Henri Mondor et l'UPEC sont réellement les sites où l'Etablissement français du sang est le plus impliqué en Ile-de-France, d'abord avec ses activités classiques de tout établissement français de transfusion à savoir la distribution des produits sanguins et toutes les analyses qui vont autour, de même que la collecte de sang. Nous avons une maison du don dans l'hôpital, de même que d'autres laboratoires comme le laboratoire HLA d'immunologie leucoplaquettaire qui est très impliqué dans tout ce qui concerne les greffes de moelle et les recherches de compatibilité.

Nous avons en plus sur le site Mondor une mission nationale qui est la banque nationale de sang de phénotypes rares. Il y a une grosse implication.

Ce dont vous venez de parler, ce nouveau bâtiment, concerne l'ingénierie tissulaire et la thérapie cellulaire avec une banque de sang de cordons, la manipulation de tous les prélèvements de moelle pour les greffes de moelle dans les nombreuses pathologies, pas seulement l'hématologie, et cette recherche pour la production de produits à usage thérapeutique.

Pour vous donner un exemple, nous essayons de faire différencier des cellules mésenchymateuses en cellules osseuses pour différentes utilisations thérapeutiques. C'est le premier étage.

Dans le deuxième étage, une partie concerne des activités de biologie moléculaire orientée vers la transfusion et tout ce qui concerne les groupes sanguins, et maintenant ce nouveau laboratoire qui sera dévolu à une recherche plus approfondie sur le globule rouge, la drépanocytose qui est une pathologie très implantée à Henri Mondor avec le centre de référence de la drépanocytose et la plus grosse cohorte de patients en Ile-de-France, en France et même sur le plan international de 2 000 patients extrêmement bien suivis. Il était donc important d'avoir une recherche associée à cette pathologie.

Comme les métiers de la transfusion se diversifient et qu'ils attirent de plus en plus de monde, il nous semblait important, en collaboration avec l'UPEC, de proposer des diplômes à l'usage de ces nouveaux métiers et de ces futurs professionnels de la transfusion, étudiants ou personnes travaillant déjà dans le domaine de la transfusion mais voulant faire de la formation continue.

Les trois premiers diplômes sont la première étape dans ce mouvement vers l'apport d'une formation importante pour peut-être aboutir à terme à un institut de la transfusion qui serait basé à l'UPEC et à Mondor.

Nous souhaiterions développer trois diplômes à la rentrée prochaine :

- Une capacité en technologie transfusionnelle relative à une circulaire pour l'habilitation de certains métiers de la transfusion. La date de dépôt des dossiers pour mettre en place cette capacité est proche, le 24 avril 2012.
- Un diplôme d'université de transfusion sanguine.
- Un diplôme d'université de médecine du don.

La capacité en technologie transfusionnelle est un diplôme national qui s'adresse aux candidats susceptibles d'occuper des postes de responsabilité au sein des établissements de transfusion sanguine et des établissements de soins, en accord avec un arrêté qui dit que les personnes occupant ces professions doivent avoir ce diplôme.

Les conditions d'accès à cette capacité, c'est le doctorat en médecine réservé aux médecins et à l'inscription à l'ordre des médecins ou des médecins étrangers qui ont la permission d'exercer la médecine en France.

L'organisation de ce diplôme se fait sur deux ans avec un enseignement théorique la première année d'environ 120 heures et un stage la seconde année de 40 demi-journées qui est validé ensuite par un mémoire.

La justification de la demande de mise en place de ce diplôme, c'est l'acquisition pour les candidats d'une connaissance opérationnelle de tous les aspects techniques et médicaux de chaque étape de la chaîne transfusionnelle.

Nous pensons qu'il était important que ce diplôme soit coordonné entre l'Université et l'Etablissement français du sang.

L'enseignement est dispensé par des professionnels de la transfusion de l'Etablissement français du sang, par les utilisateurs des produits des établissements de soins, notamment un certain nombre d'enseignants qui utilisent les produits. L'ensemble de ces enseignants sont reconnus pour leur expertise dans leur domaine de compétence.

Les terrains de stage seront les différents sites de l'Etablissement français du sang. Il y aura un stage de deuxième année.

S'agissant du DU de transfusion sanguine, c'est différent, c'est pour donner en un an à des médecins et pharmaciens la maîtrise des concepts de la sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance pour leur permettre la pratique de la transfusion sanguine. L'accès est plus ouvert : médecins, pharmaciens, internes, étudiants ayant validé les examens classés en national, étudiants de troisième cycle de formation scientifique.

Il s'agira d'une organisation en modules obligatoires optionnels avec une validation qui sera uniquement basée sur un contrôle de connaissances et pas de stages.

Le DU de médecine du don est un petit DU qui nous semble extrêmement nécessaire à l'Etablissement français du sang parce que nous avons besoin de médecins de prélèvement, de collecte, et ils doivent avoir ce DU pour prélever les donneurs de sang.

Des médecins peuvent s'inscrire à ce DU. Nous pensons dans l'avenir pouvoir l'ouvrir aux infirmières diplômées d'Etat. Nous espérons à terme qu'elles pourront remplacer les médecins pour l'interrogatoire. Au sein de différents pays de la Communauté européenne, les IDE sont habilitées à faire la collecte.

Il est prévu différents modules et un stage d'une dizaine de jours.

La valeur ajoutée de l'organisation de ces diplômes en coordination entre l'EFS et l'UPEC, c'est :

- l'accès aux professionnels de la transfusion de l'ensemble des régions pour les enseignements,
- un caractère professionnalisant en formation initiale ou continue adapté au secteur transfusionnel,
- un accès facilité aux terrains de stages,
- des universitaires de l'UPEC impliqués qui participent aux enseignements,
- et surtout l'enseignement de la thérapie cellulaire puisque nous avons la chance d'avoir ce développement à Henri Mondor.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est passé au CEVU mais il faut un vote du Conseil d'administration.

Mme FAURE.- Est-ce que le deuxième DU prépare au certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins ?

Mme NOIZAT-PIRENNE.- C'est le dernier qui prépare à cela.

Mme FAURE.- On peut envoyer des étudiants avec un BTS ou un DUT pour passer l'examen de la DASS.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Nous ne parlons pas du même.

Mme FAURE.- Il existe un certificat pour prélever le sang.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- C'est différent, c'est juste une habilitation pour les techniciens à prélever le sang. Cela n'a rien à voir.

Mme FAURE.- Il n'y avait pas de préparation et on cherche désespérément des préparations.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faudra contacter Madame NOIZAT-PIRENNE.

M. CEGIELSKI.- J'ai toujours la même question : « *Porteur de projet* » ne doit pas vouloir dire la même chose que chez nous. Je m'étonne toujours que la même personne soit porteur de projet de trois diplômes différents.

Chez nous, il est rare que l'on soit porteur de projet de trois diplômes.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Il y a un comité scientifique, un comité pédagogique. Ce n'est pas une seule personne qui portera ces trois diplômes. Il y a beaucoup de sujets communs entre ces trois diplômes. C'est de la transfusion quoi qu'il arrive.

M. ZEHOU.- Sur le fond, nous ne sommes pas en désaccord vis-à-vis de ce diplôme. Le problème, c'est sur la forme. C'est une capacité. Les capacités ne permettent pas aux étudiants les mêmes droits que pour les étudiants en Licence ou en Master (bourses, logement). Vis-à-vis de ce fonctionnement, nous ne sommes pas d'accord. Nous regrettons que ce soit un système de capacité qui permette d'avoir ce diplôme.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- C'est très spécifique à la transfusion sanguine. Elle est régie par un carcan réglementaire extrêmement rigide, des textes réglementaires qui régissent le droit à pratiquer cette activité dans le cadre médical.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous comprenez pourquoi c'est extrêmement encadré.

M. ARDOIN.- La capacité s'adresse aux médecins, pas aux étudiants, à part le DMB 1 qui s'adresse aux internes, qui sont des étudiants ayant validé l'ECN deux mois avant l'internat.

Au niveau projet d'école de santé, partenariat avec l'EFS, pour les étudiants, c'est une opportunité exceptionnelle. Le principal établissement de l'EFS est à Mondor en Ile-de-France et, à terme, nous espérons que cela débouchera sur des formations initiales d'ingénierie cellulaire, de thérapie cellulaire, de tout ce qui tourne autour de la transfusion. La faculté de médecine et l'UPEC pourront être novatrices et pionnières en Ile-de-France et quasiment en France.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Nous avons embauché trois étudiants issus de Master dans des CDI à l'EFS à Mondor.

Mme LA PRESIDENTE.- Le problème que nous rencontrons sur ce secteur, c'est le manque de PUPH. Il n'y a pas de CNU.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- C'est compris dans l'hématologie.

Mme LA PRESIDENTE.- Gérard TOBELEM espère qu'à un moment il y aura une spécialité mieux reconnue. Il n'y en a pas aujourd'hui, c'est une sous-spécialité. L'un des enjeux dans ce projet sur lequel nous avons commencé à travailler, et que d'autres continueront de construire à l'intérieur de l'Ecole de santé, sur le site de Mondor, à l'Institut de la transfusion, c'est le problème de démographie médicale dans ce domaine avec des besoins qui seront exponentiels en professionnels du secteur et de formation de médecins. Vous deviendrez PUPH bientôt, vous serez 2 PUPH sur le site de Mondor. Monsieur BERLING, le directeur de l'Etablissement français du sang, et vous.

Nous avons un problème qu'il faut résoudre progressivement, qui est d'avoir un nombre de médecins formés à cette discipline et une reconnaissance de cette discipline à part entière dans la formation des médecins. Nous y travaillons. Ce que nous sommes en train de faire contribuera à ce que cette discipline soit reconnue alors que c'est une partie de l'avenir médical.

Mme LABORDE-MILAA.- Les annexes financières seront présentées ultérieurement en commission des moyens et en Conseil d'administration mais nous n'avons rien. Nous n'avons aucun élément financier pour voter la création de DU.

Mme PONTIER.- La commission des moyens n'a pas eu lieu depuis que nous avons effectivement reçu les diplômes.

Mme LABORDE-MILAA.- Il est très gênant de voter une création sans financement clair.

Mme LA PRESIDENTE.- Pour la capacité, il n'y a pas de sujet. C'est un diplôme national, 490 €.

Mme PONTIER.- Donner l'autorisation de la création du DU, c'est permettre aux équipes de travailler et de présenter une fiche.

Mme LA PRESIDENTE.- On pourrait demander que ce soit présenté au premier Conseil d'administration, au moins le président de la commission des moyens peut le travailler.

Mme PONTIER.- Le prochain président de la commission des moyens. Nous ne sommes pas dans une période facile pour faire siéger une commission des moyens.

Mme LABORDE-MILAA.- Pour les autres diplômes, nous avons cette obligation.

Mme PONTIER.- Je suis absolument d'accord avec vous. Pour les autres diplômes, nous l'avons. C'est un partenariat avec l'EFS. Il est exceptionnel de demander un vote sans la fiche budgétaire.

M. DUSSABLE.- Pouvons-nous avoir des ordres de grandeur ?

M. DUBOIS-RANDE.- C'est à peu près comme les capacités.

Mme LABORDE-MILAA.- Cela ne suffit pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Qui participe à ces DU ?

M. DUBOIS-RANDE.- La DU, c'est de l'ordre de 600 €.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- 80 % d'enseignants EFS extérieurs et 20 % d'universitaires UPEC.

Mme PONTIER.- Quel sera le tarif d'inscription pour les étudiants ?

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Je n'ai pas ces éléments.

Mme PONTIER.- Le DU a été présenté en CEVU dans son contenu pédagogique.

Mme LA PRESIDENTE.- Je propose que nous ayons les réponses à ces questions. Pour la capacité, il n'y a pas de problème, c'est fixé nationalement. En revanche, sur les DU, il nous faudrait une information et que ce soit validé au premier Conseil d'administration de l'Université.

Mme NOIZAT-PIRENNE.- Là où ils existent déjà, c'est de l'ordre de 600 €.

Mme LABORDE-MILAA.- Nous avons déjà vu des DU plus onéreux.

M. DUBOIS-RANDE.- Ici, on vous présente dans un contexte très particulier un élément de partenariat avec l'EFS qui est un élément de renforcement énorme de la Faculté de Médecine et de l'Université. Votons le principe !

Mme LA PRESIDENTE.- Nous notons le principe mais je note un DU inférieur ou égal à 600 € et je vous demanderai d'informer le prochain Conseil d'administration. C'est sous cette réserve.

M. DUBOIS-RANDE.- C'était prévu !

Mme LABORDE-MILAA.- Il faut vous attendre à ce qu'il y ait d'autres demandes en cas de création de DU présentée au Conseil d'administration sans document selon l'argument que c'est très politique et très important. Je l'entends, je ne le remets pas en cause mais c'est une question de procédure.

M. DUBOIS-RANDE.- Il y a un problème de passation de pouvoir aujourd'hui qui fait que c'est exceptionnel.

Mme LABORDE-MILAA.- Nous pouvons l'entendre mais la procédure n'est pas respectée.

Mme FOURRES.- Monsieur CEGIELSKI, vous avez la procuration de Monsieur WOLKENSTEIN en plus de celle de Monsieur SAVY.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons voter sur la capacité dont le tarif est de 490 € et réservé à des médecins, diplôme national.

(Madame la Présidente soumet la proposition au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (24 voix pour, 2 abstentions).

Mme LA PRESIDENTE.- Sur les deux DU dont nous n'avons pas les tarifs, qui ne dépasseront pas 600 € ?

Mme FAURE.- Le DU actuel de biologie transfusionnelle est de 635 €.

Mme LA PRESIDENTE.- La fiche financière devra être envoyée aux membres du Conseil d'administration qui est valide jusqu'au prochain. Je comprends que la commission des moyens ne soit pas réunie mais vous pouvez nous envoyer le document financier.

Sous réserve qu'il ne dépasse pas 600 € et que vous nous envoyiez les documents financiers dans les plus brefs délais et que ce soit confirmé par le Conseil d'administration prochain, je le soumetts à votre vote.

(Madame la Présidente soumet la proposition de demande de création d'un DU de transfusion sanguine et d'un DU de médecine du don (sous réserve d'une information financière lors du prochain CA) au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (19 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre)

Jean-Luc, je te charge de veiller à ce que tout cela soit fait.

3.3 Approbation des demandes de création et de renouvellement de DU, DIU, CU (demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)

M. METER.- Il s'agit du renouvellement d'un DU créé en 2000 de création d'activité.

Nous ne pouvons pas faire autrement que de passer par un DU parce qu'il s'agit d'accueillir à l'Université des étudiants qui n'ont ni le bac ni le DAEU. C'est un DU particulier monté en partenariat avec un acteur de l'accompagnement social, pour nous la Mission Locale de Sénart, un acteur économique, la Boutique de Gestion, et qui permet d'amener des jeunes à l'insertion dans la vie active à travers la création de leur propre outil de travail.

C'est un DU qui a été monté en 2000, qui est essaimé sur la France entière. En Ile-de-France, nous avons trois universités partenaires : Evry qui nous a rejoints voici quelques semaines, Marne et Paris 13 qui sont avec nous depuis le début pratiquement.

Nous sommes aussi en partenariat avec une dizaine d'universités de province pour monter ce DU et nous travaillons à sa transformation en un DU. Nous reviendrons vers vous dans quelques mois pour vous présenter une maquette identique mais pour un DU.

Au niveau financier, il ne coûte rien ni à l'étudiant ni à l'université. Il est totalement pris en charge par la Région Ile-de-France qui en plus rémunère les jeunes qui rentrent dans ce dispositif. C'est un véritable dispositif social d'insertion.

Mme LABORDE-MILAA.- Combien d'étudiants avez-vous ?

M. METER.- 25 par promotion et par université.

Mme LABORDE-MILAA.- Etes-vous amenés à en refuser ?

M. METER.- Nous accueillons 150 porteurs de projet, nous en gardons 25 pour entrer en formation. Sur les 150, certains ont une idée mais n'arrivent pas à la rendre opérationnelle ; pour d'autres, l'idée est très avancée, ils vont vers d'autres structures qui les accompagnent dans la création.

Mme LABORDE-MILAA.- Les 25 vont-ils au bout ?

M. METER.- Environ 20 vont au bout de la formation. Sur les 20, nous avons une dizaine de créations, les autres ont ce que la Région appelle des sorties positives soit en emploi, soit en poursuite de formation.

(Madame la Présidente soumet la proposition de demande de création d'un DU création d'activité par l'IUT de Sénart au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE.- Cette unanimité vient couronner un très beau travail.

3.4 Approbation de la répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes – 1^{er} appel à projets pour l'exercice 2012 (répartition ayant été approuvée à l'unanimité par le Conseil des études et de la vie universitaire du 9 janvier 2012)

Mme BILLON.- C'est le projet de la dernière commission déjà voté en CEVU.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela a été voté en commission.

Mme BILLON.- Ce projet est présenté par l'Association des étudiants de médecine cristoliens. Il consiste en la création d'un ciné-club en faculté de médecine ouvert aux autres étudiants et ouvert au personnel. Il s'agit de permettre un accès gratuit et de qualité au septième art aux étudiants et de dynamiser la vie culturelle et artistique de l'Université.

M. ARDOIN.- C'est une programmation qui est faite, les films sont suivis d'un débat. Le premier a été ouvert aux autres filières, c'était Fight Club, un film qui a été controversé à sa sortie. Il y a un débat entre les personnes sur le fond. Le but est d'ouvrir les étudiants à une réflexion sur le cinéma.

(Madame la Présidente soumet la proposition de répartition du FSIE – 1^{er} appel à projet pour l'exercice 2012 au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité.

3.5 Compte rendu de l'activité de la section disciplinaire pour 2011 et statistiques depuis 2002

Mme LA PRESIDENTE.- Il s'agit de rendre compte du travail de Madame GUIMEZANES (sous tout mon mandat, vous avez été la présidente de cette commission) et de tous ceux qui ont participé à cette commission qui est très lourde, qui demande beaucoup de temps aux collègues qui s'y investissent, beaucoup de sérieux.

Mme GUIMEZANES.- Vous avez eu les documents. Vous avez pu les lire. Depuis 2003, soit neuf ans, nous avons rendu 470 décisions dont 150 pour le baccalauréat. A quatre reprises, nous avons été la commission de discipline du baccalauréat.

Pour l'année dernière, nous avons eu un nombre d'étudiants un peu moindre que l'année précédente, 38 au lieu de 53, vous avez eu la liste à la fois des comportements que nous avons sanctionnés et des sanctions qui ont été apportées.

Nous constatons une augmentation considérable entre 2010 et 2011 des fraudes avec téléphone portable, également une augmentation relative du nombre de cas de plagiat mais une augmentation tout de même.

Je me suis amusée à faire le pourcentage des saisines. On note une assez grande disparité entre UFR dans les saisines de la commission de discipline. Il me semble qu'il y a trois explications : soit les étudiants sont super, soit on ne repère pas ceux qui fraudent, soit le problème est réglé en interne.

La question, c'est que s'il y a des règlements en interne, cela provoque une disparité entre les étudiants qui ont fraudé et qui sont mis devant le conseil de discipline et ceux pour lesquels les choses s'arrangent dans l'UFR. C'est une supposition. Je suis prête à avoir toutes les contradictions possibles.

Il y a eu assez peu d'appels contre les décisions que nous avons rendues. Quelquefois, nous avons été retoqués, souvent pour des questions de procédure mais, d'une façon générale, nous avons assez peu d'appels qui sanctionnent nos décisions.

Je voudrais profiter du Conseil pour faire part d'une observation que nous avons eue à la commission de discipline. Souvent, les dossiers ne sont pas bien faits. Il existe une procédure à suivre et quelquefois elle est un peu escamotée. Je voudrais attirer votre attention sur ce point pour que les directeurs de composantes qui doivent transmettre le dossier à la présidente de l'Université veillent à ce qu'il soit complet.

Cela dit, je voudrais maintenant remercier les collègues qui ont participé depuis très longtemps à la commission de discipline, notamment pour cette dernière année, Monsieur TOLLET et Madame LABORDE-MILAA, Monsieur LAUTON jusqu'au mois de septembre, les étudiants qui ont participé aux activités de la commission, un peu légèrement parce qu'ils ne viennent pas très souvent.

Je voudrais aussi remercier le service juridique qui assure un très bon travail de préparation de la commission de discipline.

Je vous remercie de votre attention. Je suis prête à répondre à vos questions.

M. PICARD.- Chers collègues, pour parler des procédures, j'ai été l'utilisateur à une seule reprise du conseil de discipline où j'ai représenté le recteur actuel dans la mesure où nous poursuivions un étudiant pour fraude aux examens. Je m'étonne beaucoup des modalités de fonctionnement de la commission. Ce n'est pas vous qui présidiez.

Je viens à cette commission représentant mon doyen, on me dit que l'on commencera avec une demi-heure de retard. L'un des membres de la commission vient vers moi et me dit qu'il y a un problème parce que l'étudiant conteste ce que j'ai écrit. Je lui dis : « Vous vous fichez de moi. On vous a envoyé un dossier, le minimum de la procédure, c'est le respect du contradictoire. En tant que doyen de l'UFR qui défère quelqu'un devant le conseil de discipline, le minimum est que l'on me communique les observations de l'étudiant. » En l'espèce, l'étudiant disait « Je ne suis pas au milieu de la rangée de l'amphi, je suis en bout de rangée ». Dans le T500, les gens sont placés informatiquement, j'ai pu prouver que l'étudiant mentait.

Quel est le règlement du conseil de discipline ? Comment se fait-il que le conseil de discipline ne respecte pas le principe du contradictoire ? A partir du moment où je défère quelqu'un devant le conseil de discipline, j'ai le droit de recevoir les observations de l'étudiant avant la séance. Il est

délirant que j'aie eu les observations de l'étudiant parce qu'un des membres de la commission de discipline était absent. Coup de chance, il y avait quelqu'un de l'UFR capable de dire que l'étudiant mentait. Je passe sur la sanction que je trouve ridicule.

Mme GUIMEZANES.- C'était avant moi.

M. PICARD.- Vous ne présidiez pas la commission de discipline. On peut le retrouver. Ma question est la suivante : y a-t-il un règlement intérieur du conseil de discipline ?

Mme GUIMEZANES.- Il n'y en a pas, nous fonctionnons selon le décret de 1992 modifié.

M. PICARD.- Est-ce que vous vous assurez du respect du contradictoire ?

Mme GUIMEZANES.- Bien sûr, à « l'audience ». Si l'on vous a convoqué, c'était pour vous entendre.

M. PICARD.- Dans la mesure où des observations écrites sont faites par la personne déférée devant le conseil de discipline, j'ai le droit à communication de ces observations écrites avant la réunion du conseil de discipline.

Mme LA PRESIDENTE.- Pas forcément.

M. PICARD.- Sinon je ne peux rien prouver.

J'ai été confronté au problème, j'étais furieux. Je le suis encore.

M. TOLLET.- L'expérience que j'en ai eue, voici maintenant quatre ans, était très intéressante même si cela demande beaucoup de travail. Il n'est pas simple de faire des allers-retours réguliers. Il faut que le client puisse consulter son dossier, demander les pièces incomplètes. Ce n'est pas évident. Les UFR qui transmettent un dossier et poursuivent en conseil de discipline les étudiants doivent nous donner des éléments clairs pour juger. Si nous avons des dossiers incomplets, nous sommes très embêtés.

Après, des allers et retours peuvent se faire mais ce n'est pas évident. L'instruction est contradictoire.

J'avais une remarque à faire. On a pris beaucoup de sanctions, peut-être un peu plus sévères ces derniers temps, avec du sursis. On laisse une chance à l'étudiant de s'amender, avec un couperet qui est là en cas de moindre récidive, et là la sanction tombe. On peut avoir l'impression à première vue que nous sommes assez laxistes. En réalité, nous sommes relativement justes sur cet aspect.

Ce n'est pas simple quand on est membre du conseil de discipline de juger à deux, trois ou quatre. Ce tableau est très bien car il nous donne une bonne idée des sanctions données. Il serait bien aussi que nous ayons un débat de temps en temps en Conseil d'administration pour savoir, par rapport à notre vécu, si ces sanctions suffisent à limiter la fraude ou pas.

Nous avons remarqué ces derniers temps une très grosse proportion de fraude au téléphone portable sur laquelle il faudrait s'inquiéter au niveau de la surveillance. Les différences entre IUFM s'expliquent aussi par les conditions très différentes d'examens entre des examens en amphitheâtre où il y a beaucoup de monde et des examens où il y a très peu d'étudiants et où les conditions de surveillance sont bien meilleures. C'est peut-être ce qui explique les différences notables entre UFR.

M. ZEHOU.- Il y a des sanctions. Le plus important pour nous est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de récidive vis-à-vis des étudiants et de prendre les décisions pour éviter que ce genre d'événement ne se reproduise.

Vous avez dit que les étudiants paraissaient moins présents à cette commission disciplinaire. Il y a une différence par rapport à l'ancien système, les étudiants ont été tirés au sort au niveau de la commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Parmi des candidats.

M. ZEHOU.- Avant, ils étaient élus par un DU.

Mme LA PRESIDENTE.- Tirés au sort parmi des candidats, ce n'est pas choisis au hasard. Et ce ne sont que les étudiants du Conseil d'administration. Vous êtes 5 titulaires et 5 suppléants. Cela repose beaucoup sur les mêmes. Au Conseil d'administration, ce sont souvent des étudiants très engagés et très présents par ailleurs.

M. PICARD.- Nous sommes confrontés de plus en plus à des fraudes au téléphone portable par des personnes voilées. Nous avons eu plusieurs exemples. Elles utilisaient une oreillette.

Mme GUIMEZANES.- Ces cas ne sont pas venus jusqu'à nous.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est l'un des cas où l'on doit demander que le voile soit enlevé pour éviter que la personne ne cache une oreillette.

M. PICARD.- Il y a également de plus en plus de plagiat à travers Internet. Je sais qu'il existe un certain nombre de logiciels. Est-ce que l'Université a des préconisations ?

Mme PONTIER.- Je connais bien le sujet mais seulement en recherche c'est-à-dire les logiciels sur les mémoires. Il y a eu une action du conseil scientifique pour demander aux écoles doctorales et aux laboratoires de recherche d'acquiescer les logiciels et d'y être très attentifs. En revanche, je ne sais pas ce qui a été fait en matière de pédagogie.

Madame BOIVIN nous avait parlé du problème de plagiat en pédagogie.

Mme BOIVIN.- Nous avons acquis un logiciel.

Mme LA PRESIDENTE.- En Lettres.

Mme PINSON.- C'est un logiciel qui a été testé pour une composante ou une unité de recherche et ensuite qui a été proposé à l'ensemble de l'Université. Cela s'appelle Compilation.

M. PICARD.- Est-il téléchargeable sur le site de l'Université ?

Mme PINSON.- Je ne pourrais pas vous donner les détails mais nous pourrions vous envoyer un descriptif.

Mme LA PRESIDENTE.- Peut-être vaut-il mieux le faire savoir.

Je suis obligée de demander aux cadres de noter ce genre de remarque. Nous ne pouvons pas grand-chose pour cela. Il y a un sujet devant vous qui est d'améliorer un certain nombre de règles, de bien les préciser.

Sur le voile, je suis quasiment sûre de moi. J'ai participé à une réunion avec le préfet voici peu de temps de toutes les institutions publiques du département (prison, hôpital, cultes) sur la question de la laïcité et du respect des religions, et des problèmes que cela posait à chaque institution. Nous avons évoqué cette question. J'avais bien revu ce qui se passait pour la charte des examens. Le voile en situation d'examen ou de contrôle doit être enlevé.

Vous savez que le voile n'est pas interdit dans une université mais, pour quelques situations, il doit être enlevé pour permettre l'égalité des étudiants.

M. CEGIELSKI.- Quand j'ai rappelé que le voile devait être enlevé lors des évaluations, j'ai bien dit que d'ailleurs sur la photographie il était enlevé. L'étudiante m'a montré la photographie qui est prise ici, elle avait été prise avec son voile.

Nous avons voté le fait que cela devait être interdit. Nous ne devrions pas permettre qu'elle soit photographiée avec son voile.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous devons faire appliquer les textes que nous prenons. C'est un principe. Autant je m'insurge contre les enseignants qui font la chasse au voile dans leur cours, ce n'est pas dans nos prérogatives quoi que l'on en pense par ailleurs, et si nous avons une étudiante voilée dans cette instance, elle aurait le droit de siéger ici. Autant, quand nous prenons des mesures restrictives dans notre règlement intérieur pour des raisons très précises, nous devons l'appliquer.

Il faut vraiment veiller à cela. Faites-nous remonter ces problèmes sinon nous ne pouvons pas le savoir.

Mme GUIMEZANES.- Sur les plagiat, en général, les enseignants qui dirigent des thèses ou des mémoires informent les étudiants. Normalement, ils sont prévenus que cela ne se fait pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Que cela ne se fait pas, certes !

Merci pour ce long mandat. Depuis 2003, nous avons tenu un nombre de conseils d'administration important, votre rôle a été extrêmement lourd, ce qui explique peut-être que nous ne puissions pas faire certaines choses. Même si nous avons plus de temps, plus de personnes, nous pourrions ne pas tout faire en séance mais il existe des limites au temps que les personnes peuvent passer dans notre Université sur ces tâches.

M. TOLLET.- J'étais très impressionnée lors des séances du conseil de discipline par le respect du droit à la défense. En cela, moi qui ai très peu de compétences en matière de droit, je remercie Nicole car elle apporte beaucoup dans ce domaine.

Mme LA PRESIDENTE.- Elle apporte beaucoup de rigueur et de tenue à cette instance. On peut avoir des imperfections parce que le temps ne permet pas de prévenir mais la tenue de ces séances est saluée par tous, une tenue qui est liée à la rigueur. La tenue est aussi une façon de se faire respecter.

Mme GUIMEZANES.- Le nombre des membres de la commission de discipline a diminué à la suite de la loi LRU. Nous sommes très peu nombreux. Il y a un professeur, un maître de conférence, un PRAG et un étudiant.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un problème.

Comme dans beaucoup d'autres secteurs de l'administration, nous sommes bons. Le travail de Nicole GUIMEZANES est connu dans l'académie, on nous confie plus souvent les fraudes au baccalauréat. J'ai protesté une fois ou deux en disant : « Pas deux ans de suite ! », mais on préfère que ce soit l'UPEC que d'autres universités de l'académie qui traite les fraudes au bac. C'est la réalité.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Approbation des procès-verbaux du 23 octobre 2009, du 8 octobre 2010, du 9 décembre 2011 et du 16 décembre 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas sur les trois premiers.

(Madame la Présidente soumet les procès-verbaux du 23 octobre 2009, 8 octobre 2010 et 9 décembre 2011 au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent les trois procès-verbaux à l'unanimité.

M. GIRAL.- S'agissant du procès-verbal du 16 décembre, nous avons demandé que les motions soient intégrées dans le compte rendu, celle de l'UNEF et de la FSU. Cela n'a pas été fait.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un oubli que nous allons réparer.

Mme LA PRESIDENTE.- Une a été votée.

Mme PONTIER.- Elle a participé au résultat positif.

Mme LA PRESIDENTE.- Depuis, l'évaluation des personnels enseignants a été repoussée, il n'y en aura pas cette année en dehors des promotions bien sûr.

(Madame la Présidente soumet le procès-verbal du 16 décembre 2011 au vote)

Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal du 16 décembre 2011 à l'unanimité.

M. ARDOIN.- J'ai une question diverse que je n'ai pas pu faire remonter avant. Les étudiants m'ont fait remonter ce problème hier après-midi. Actuellement, un grand nombre des notes pratiques de l'UFR de STAPS ne sont pas données aux étudiants par les enseignants de STAPS, ce qui serait dû apparemment à un souci dans le paiement des heures supplémentaires.

Malheureusement, il n'y a pas de CEVU depuis les doléances qu'on nous a remontées. Cela handicape énormément les étudiants de ne pas avoir ces notes pratiques. La Fédération des associations de Créteil aurait aimé savoir ce qu'il en était pour débloquer la situation. Nous n'avons pas eu le temps de contacter la direction de STAPS.

M. ARGOU.- C'est un sujet épineux depuis quelques semaines. Un certain nombre d'enseignants, pas tout l'UFR mais du STAPS, ont pris cette décision que nous ne soutenons pas en tant qu'équipe de direction. Ils ont pris un certain nombre de décisions dont celle de bloquer la remontée d'un certain nombre de notes suite à un problème de paiement d'heures supplémentaires qui n'a pas pu être fait.

Mme LA PRESIDENTE.- Ceci est dû à des difficultés d'organisation administrative de la composante. Malgré une lettre un peu incendiaire dont le doyen n'est pour rien de certains collègues de l'UFR à la direction des Ressources Humaines, plusieurs représentants sont quand même venus aux vœux de l'UFR pour bien dissocier. Les collègues n'apprécient pas trop dans les services administratifs parfois de recevoir des courriers mettant en cause leur travail. Nous pouvons tous avoir des dysfonctionnements. Un peu d'aménité à l'égard des autres ne fait pas de mal. Je suis prête à en avoir pour les autres mais je n'aime pas quand on s'en prend au personnel complètement à tort et sans vérifier un minimum.

On peut être en colère dans un premier temps mais on prend le temps avant d'écrire une lettre et de signer une pétition qui m'arrive mettant en cause les personnels et l'organisation d'un service qui, comme tous les services, peut commettre des bévues mais en l'occurrence n'en était pas responsable. La direction de l'UFR a été très correcte sur le sujet et mes collègues sont quand même allés aux vœux.

Nous connaissons le sujet mais je vais écrire aux collègues. Ma réponse n'est pas partie, je la mûris depuis un moment. On prend en otage des étudiants pour un dysfonctionnement qui n'atteint que les heures complémentaires, dont je souhaite que bientôt elles soient refiscalisées. Je ne vais pas faire de politique ici mais s'il y a une chose à laquelle je tiens, c'est qu'elles soient refiscalisées pour qu'elles soient moins intéressantes et que l'on ne se trouve pas avec des gens qui attendent d'abord après cela.

Certains font en sorte de faire beaucoup d'heures complémentaires. Je vois bien les difficultés que nous avons à avoir des gens qui acceptent des primes parce que des fonctions ne donnent lieu qu'à primes et pas à heures complémentaires. Il y a maintenant une concurrence entre les deux. Ce n'est pas leur salaire qui n'est pas versé. C'est entendu.

M. ARDOIN.- Je vous en remercie.

Mme FAURE.- Nous avons une question complémentaire sur le CROUS. Nous avons été alertés sur le désengagement du CROUS en matière de politique sociale et de présence des assistantes sociales sur

le site universitaire. Nous avons confirmation qu'elles sortent des sites universitaires, qu'elles sont rassemblées sur des plates-formes d'information, une à Saint-Denis et une sur Créteil. Elles doivent répondre à tous les étudiants. Elles ne seront à terme plus sur les sites universitaires. C'est la décision prise par le CROUS.

Au moment où la CPU passe une convention avec le CROUS pour améliorer l'action sociale envers les étudiants, nous interviendrons nationalement parce que nous pensons qu'il y a besoin de professionnels du social dans les universités, cela ne s'improvise pas, ce sont des métiers spécifiques.

Nous alerterons le CROUS parce que c'est un double langage que tient le directeur du CROUS de Créteil. Actuellement, il y a très peu de support de titulaires. Ils tournent en majorité avec des contractuels à qui ils peuvent imposer ce type de fonctionnement sur ces plates-formes.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons posé la question. Le directeur sera présent lundi. La question sera posée au CEVU. Nous l'avons rencontré entre autres sur ce sujet. Nous avons eu une très longue réunion avec lui. Nous avons eu confirmation qu'il n'y avait pas de suppression du nombre d'assistantes sociales titulaires mais une réorganisation de leur mode de travail avec une centralisation. Il faut que nous ayons un échange avec lui sur ce sujet et qu'il s'en explique. Nous l'aurons. Mais nous serons très vigilants sur le nombre d'assistantes sociales titulaires.

Mme FAURE.- Elles ne sont plus affectées à un établissement. Elles sont affectées à l'ensemble de l'académie de Créteil.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous verrons cela. Les assistantes sociales n'ont jamais été affectées à notre établissement. C'est à l'ordre du jour de lundi. Nous savons que c'est un point important.

M. TOLLET.- Sur le sujet précédent, nous n'étions pas au courant de cette situation. Ces heures complémentaires qui ne sont pas payées, est-ce un retard de l'année dernière ?

M. ARGOUD.- Cela correspond aux heures 2010-2011 qui auraient dû être payées à l'automne 2011 et, suite à divers problèmes d'organisation du service de paiement des heures, on a pris beaucoup de retard. Les heures seront payées entre janvier et mars 2012. Cela a généré beaucoup d'inquiétudes du fait du retard et du fait de la fiscalisation potentielle d'heures qui vont passer sur l'année 2012.

M. GEIGER.- Sur les heures, parce que nous avons aussi eu des soucis avec des enseignants-chercheurs de l'UFR SESS-STAPS et de l'IUFM, il y a une difficulté de circulation des bordereaux de mise en paiement d'heures complémentaires. Certains nous sont arrivés au début de cette semaine à signer au titre de l'année universitaire écoulée. Il y a des difficultés de circulation.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout le monde ne prend pas les étudiants en otage.

M. GEIGER.- Deuxième incidence sur le CROUS, je l'ai déjà dit une première fois, je le redirai lundi en termes moins élégants, il y a une difficulté sur la restauration, que ce soit celle des usagers ou des personnels sur le site de Torcy.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous me l'avez dit, je le sais, nous l'avons dit à Monsieur PIERROT, nous lui redirons lundi.

M. ARDOIN.- Je vous remercie des lumières que vous avez apportées. J'invite vivement la direction de STAPS à informer les étudiants qui n'ont que la version de leurs professeurs qui les retiennent en otage. Cela crée un sentiment de flou au niveau des étudiants.

M. ARGOUD.- J'informerai le directeur du département de STAPS de votre intervention ce jour.

M. PICARD.- En cette dernière séance du Conseil d'administration, je voudrais remercier la présidente de l'Université pour le déroulement harmonieux des débats, pour l'excellente tenue des débats et, par ailleurs, indépendamment de nos divergences, je voudrais remercier Madame PONTIER pour son organisation rigoureuse des débats et des temps de parole.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est le moment de nous dire au revoir. Ce dernier Conseil est particulièrement exemplaire. C'est notre dernier Conseil d'administration comme administrateurs. Il a été d'une très grande tenue dans une période électorale et il nous honore collectivement.

Je voudrais aussi remercier Suzanne PONTIER. C'est un Conseil d'administration qu'elle tient depuis 2006. Nous nous répartissons les rôles, je ne prépare pas dans le détail le Conseil d'administration. La préparation d'un Conseil d'administration d'une université pluridisciplinaire avec santé est complexe, davantage que dans une spécialité. Vous voyez aujourd'hui tous les liens qu'il faut faire. Ce sont chaque fois des composantes différentes avec lesquelles il faut travailler. Il y a des aspects très juridiques et administratifs.

C'est un rôle de pivot qu'elle a extrêmement bien tenu, qui occupe à plein-temps. Il faut voir les semaines de préparation de conseils d'administration plus les conseils d'administration restreints. Même chose pour les CTP, c'est largement Suzanne et moi avec la DRH qui les préparons. C'est un travail à temps plein pour une université de notre taille si l'on veut avancer, que cela se passe bien et que les choses soient votées en temps et en heure autant que faire se peut.

Je voudrais remercier Suzanne pour avoir su aussi me faire tenir les temps, l'imposer à tout le monde avec tout ce qu'il fallait comme qualité et comme sourire nécessaire pour tenir dans des délais de plus en plus raisonnables.

Je vous remercie, l'administration, tous les services (juridique, comptable, financier, RH), le rectorat qui nous a accompagnés de sa présence, tous les membres. Nous avons eu la chance d'avoir pu avancer jusqu'au bout. Il était symbolique aujourd'hui, dernier Conseil, de voter le rattachement de l'ENVA à l'UPEC. Je me suis posé la question. En même temps, nous sommes engagés dans quelque chose d'avenir, c'est un sujet très important, nous le votons même au dernier Conseil d'administration parce que c'est l'avenir de l'Université. C'est une maturité de notre Conseil qui est connue. Notre image extérieure est positive pour l'administration, pour la capacité de décider, de voter pas toujours à l'unanimité parfois à la majorité.

Je remercie les directeurs d'UFR qui ne sont pas membres de ce Conseil de leur présence, du suivi des débats, du respect de la parole prioritaire des élus du Conseil. Dans certaines universités, l'on n'invite plus les présidents. Nous avons beaucoup d'invités, cela suppose qu'ils respectent le temps de parole prioritaire des élus.

Je ne me suis jamais ennuyée à ce Conseil d'administration. Il y a eu des moments plus ou moins agréables et plus ou moins difficiles. Il est important pour une instance collective de savoir passer les moments difficiles et de se dire que l'on a bien fait avancer l'Université ensemble.

Merci aux membres extérieurs qui sont énormément venus.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

La séance est levée à 12 heures 40.